

**OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. JOSHUA WOLFE, président  
   Mme NICOLE BRODEUR, commissaire  
   Mme ÉLISE NAUD, analyste

**CENTRE DE TRAITEMENT  
DES MATIÈRES ORGANIQUES  
SECTEUR OUEST**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 30 octobre 2012, 19 h

Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2012 ..... 1  
PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Action RE-buts - Mme Bogdana Lupas-Collinet et Madame Anne LeGoff ..... 4  
M. Marty Peletz..... 12  
M. Francesco Miele ..... 17  
M. Denis Sirois..... 29  
Madame Agathe Bourassa et Madame Francine Corbeil ..... 39  
M. Laurent Barcelo ..... 49  
Madame Margaret Pamzera..... 50  
M. Carl Ramsay ..... 53  
M. Jean-François Girard..... 56  
Mme Karen-Ann MacWhirter ..... 59  
M. Harout Chitilian ..... 61  
M. Sevan Istamboulian ..... 69

**DROIT DE RECTIFICATION**

M. Luc Lachance, de la Ville de Montréal ..... 74

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5           Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique portant sur le projet de centre de traitement des matières organiques proposé sur le boulevard Henri-Bourassa, projet qui s'insère dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

10           Je m'appelle Joshua Wolfe, commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal, je préside la commission qui a commencé avec une session d'information il y a trois semaines. À ma gauche, madame Nicole Brodeur qui est également commissaire de l'Office; à ma droite se trouve madame Élise Naud qui nous assistera comme analyste. L'analyste recueille les informations et aide la commission dans la rédaction du rapport.

15           Le personnel qui nous accompagne comprend monsieur Luc Doray qui agit à titre de secrétaire de l'Office, madame Christelle Lollier-Théberge et monsieur Laurent Lafontant qui sont à la table d'accueil. L'assemblée de ce soir est enregistrée et sténographiée, Monsieur Yvon Lamontagne s'occupe de la sonorisation et madame Louise Philibert, de la sténographie. Veuillez noter que la transcription sera disponible sur le site internet de l'Office.

20           Selon la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique a le mandat de consulter les citoyens et de faire rapport sur différents projets, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

25           The Office of the consultation publique is the City's consultation Board. The board holds hearings relating to matters under the jurisdiction of the City of Montreal and in this case the agglomeration, notably major urban planning and development projects.

30           La consultation publique est destinée aux citoyens qui ont le droit d'être bien informés et de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets. La première

35 partie de la consultation publique tenue le 9 octobre dernier a permis aux citoyens et à la commission de bien se renseigner sur le projet et le règlement d'autorisant sa construction et son occupation. La deuxième partie de la consultation qui se tient ce soir a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire leurs suggestions ou de proposer des modifications au projet.

40 Au cours de cette deuxième partie, les représentants de la Direction de l'environnement et du développement durable n'ont aucun rôle particulier à jouer sauf un droit de rectification pour corriger une donnée factuelle. Ils sont simplement invités à assister, s'ils le souhaitent, à la présentation des mémoires.

45 The second part of the consultation tonight is the time for residents and other citizens to express your opinions, make comments and propose changes to the project. Unlike last time, representatives of the City's Environmental and sustainable development department do not play any role, except in a rare case of correcting a factual error.

50 Cela se passera donc de la façon suivante. J'appellerai dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire ou de commenter oralement. S'il y a des personnes dans la salle qui ne sont pas inscrites à l'avance et qui souhaitent donner leur opinion, vous pouvez vous inscrire dès maintenant à la table d'accueil à l'extérieur.

55 We already have about five people who have signed up to speak and I will call them in their order of registration. If you haven't signed up yet, but would like to give your opinion, you can register at the table just outside of the door starting right now.

60 Alors nous commencerons par les mémoires et les interventions des personnes qui se sont inscrites à l'avance. Nous entendrons ensuite les citoyens qui s'inscrivent ce soir. Si le nombre d'intervenants le justifie, nous allons voir s'il y aura une deuxième séance. Je vous aviserai à ce sujet-là plus tard durant la soirée.

65 Alors nous avons, comme j'ai dit, cinq intervenants qui se sont déjà inscrits pour la séance et en plus, il y a quatre organismes qui ne veulent pas venir présenter leur mémoire oralement mais cependant, leur mémoire, comme celui des personnes qui sont avec nous ce soir, tous les mémoires vont être affichés sur le site internet de l'Office.

70 Je demanderais aux intervenants ce soir de limiter les interventions à un maximum de quinze minutes. Après chacune des représentations, la commission prendra quelques minutes pour échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou encore d'assurer une bonne compréhension des éléments contenus dans le mémoire.

75 Maintenant, contrairement à la première séance, on ne peut intervenir qu'une seule fois pour faire valoir son opinion. Par ailleurs, si vous avez remis un mémoire, dites-vous que les commissaires l'ont lu attentivement. Nous vous demandons par conséquent de présenter brièvement vos préoccupations, vos commentaires et vos suggestions pour laisser du temps pour un échange avec la commission. Madame Brodeur et moi, nous pouvons vous poser des questions pour nous assurer de bien comprendre les opinions mais essayez quand même d'aller rapidement sur vos points importants, de cette façon, nous aurons plus de temps pour échanger avec vous.

80 For those of you who have submitted your brief beforehand, Madame Brodeur and I have read them already and we have several questions we would like to ask each of you. You do not need to read out your whole text.

85 En terminant, j'ai pour tâche de favoriser la participation de tout le monde. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Vous avez d'ailleurs fait preuve de beaucoup de civisme durant la première séance. Je m'attends donc à ce que ça continue ce soir. Je ne permettrai aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation.

90 Please refrain from any form of demonstration whether in favor or in opposition and also from disagreeable remarks or defamatory comments.

95 J'inviterai à la fin de la séance les représentants de la Ville à exercer leur droit de rectification, s'ils le souhaitent. Je veux préciser que la rectification est toujours sur un élément technique, un point technique; ce n'est pas une question d'opinion.

100 Alors j'invite maintenant madame Bogdana Lupas-Collinet à venir nous présenter le mémoire de Action RE-buts.

105 Alors pour le bénéfice de tout le monde, j'aimerais que vous vous nommiez et assurez-vous d'avoir le micro devant vous. Et je demande à tout le monde de fermer vos cellulaires, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

**Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

110 Bonsoir. Je suis Bogdana Lupas-Collinet, coordonnatrice d'Action RE-buts et je suis avec Anne LeGoff qui est chargée de projet actuellement à Action RE-buts et qui a aidé à la réalisation et à la réaction du mémoire.

115 Brièvement, Action RE-buts est une coalition de citoyens et de citoyennes montréalaise créée en 91 et depuis vingt ans, notre mission c'est vraiment de promouvoir une gestion écologique, économique et démocratique des matières résiduelles selon l'approche des 3R : réduction, réemploi, recyclage, compostage en mettant l'accès sur la réduction à la source.

120 Brièvement, en fait, Action RE-buts a participé à la création des premiers sites de compostage collectif et communautaire en milieu urbain en 1995 à Montréal. Elle a créé un répertoire des sites de compostage communautaire à Montréal en 2007. Nous avons également installé deux nouveaux sites de compostage communautaire en collaboration avec l'écoquartier Maisonneuve-Longue-Pointe en 2010 et enfin, cette année, on a créé la première carte des sites de compostage communautaire à travers le Québec en avril 2012.

Action RE-buts a toujours promu une gestion des matières résiduelles plus écologique, économique, locale et démocratique. Nous saluons donc l'initiative de la Ville de Montréal de

125 vouloir trouver une solution locale au problème de l'enfouissement des matières organiques  
résiduelles représentant 47 % du sac vert des citoyens montréalais et de le faire sur son territoire.

Le mémoire déposé a surtout pour objectif de rappeler que le compostage industriel  
centralisé – donc ce qui est proposé comme projet – est une avenue complémentaire au  
130 compostage domestique collectif communautaire et industriel à petite échelle encore appelé  
compostage *in situ* et que le premier ne pourrait se faire au détriment de l'autre.

Donc en fait, ce qu'on met vraiment en avant, c'est que renforcer le déploiement du  
compostage domestique et communautaire à Montréal et industriel à petite échelle sera bénéfique  
135 au projet de la Ville de Montréal pour plusieurs raisons.

Rapidement, ça permet entre autres -si je reprends les principaux points du mémoire - de  
privilegier une démarche citoyenne proactive, puisque le citoyen, en participant en fait à des sites  
de compostage communautaire, collectif, domestique ou industriel – par exemple, à l'école ou  
dans son entreprise – participe à l'ensemble des étapes : préparation des matières, ajout de  
140 matières brunes, brassage, suivi du compost, maturation et utilisation de l'extrait. Que le  
compostage domestique et communautaire a vraiment un rôle pédagogique et de sensibilisation  
qui s'inscrit vraiment dans une optique de changement durable. Qui permet également de  
renforcer le lien social, donc pour une meilleure qualité de vie et l'appartenance à un milieu sain,  
145 grâce au compostage collectif et communautaire et qui permet également de renforcer également  
le monde communautaire puisque, par exemple, rien qu'à Montréal, 80 sites de compostage  
communautaire sont gérés par différents organismes communautaires.

Je cèderais la parole à Anne LeGoff qui présentera les recommandations qu'on a émises.

150 **Mme ANNE LeGOFF :**

On a présenté diverses recommandations pour la Ville de Montréal. La première porterait notamment sur le développement d'autres méthodes de traitement des matières organiques en complément du compostage industriel. On pourrait notamment recommander de la mise en place de programmes de distribution de composteurs domestiques. Il y a déjà diverses villes québécoises qui ont mis ces programmes de composteurs domestiques en place. On peut notamment citer les villes de Terrebonne, Matane, Ville de Laval et également la Ville de Gatineau. À noter que la Ville de Gatineau a mis en place la collecte de troisième voie avec le compostage industriel mais, en parallèle, a développé des programmes de subvention pour que les citoyens puissent acheter des composteurs domestiques.

Comme autre type de compostage, on recommanderait également à la Ville de Montréal de développer les actions de compostage communautaire. Ces actions de compostage communautaire ont différents intérêts, que ce soit pour la gestion des matières résiduelles mais également pour la création de lien social. Également, la création de sentiment d'appartenance. Il y a déjà différents projets qui ont été répertoriés au sein de la Ville de Montréal, ils sont au nombre de 84, c'est des projets qui pourraient être par la suite développés par la Ville, enfin, subventionnés par la Ville.

Ensuite de ça, on propose également de soutenir les projets de développement de compostage industriel à petite échelle. Donc on parle de compostage hors-sol. Là, je fais référence notamment au programme de compostage mis en place par notamment les universités McGill, Concordia qui ont des compostages industriels sur site. Il y a également deux structures comme la Coop Radar à Montréal ou encore l'École Guy-Drummond qui a mis en place ce type de compostage sur site pour gérer ses matières organiques.

Il faut aussi savoir qu'il y a d'autres méthodes de compostage qui peuvent être utilisées comme le vermicompostage à différentes structures, notamment le Regroupement Lachine a mis en place ce type de traitement de matières organiques et c'est relativement efficace.

180

Avant-dernière recommandation : la mise en œuvre de programmes d'information et de sensibilisation et d'éducation. Ces programmes seraient relativement importants vu qu'ils favoriseraient avant tout à mentionner que la réduction à la source est un des premiers outils de gestion écologique et économique des déchets, donc vraiment axée sur le premier R des 3RV.

185

Et finalement, la création d'un fonds d'action communautaire environnemental. Dans le fond, ce que Action RE-buts propose que les gains des ventes du compost qui seraient issus du processus industriel puissent subvenir des projets environnementaux communautaires notamment reliés aux 3R et qu'idéalement, le compost produit puisse être réutilisé à l'échelle locale, donc de la Ville de Montréal.

190

**Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

Juste pour terminer, un autre exemple en fait qui est en France, donc la Ville de Reims Métropole qui compte à peu près 400 000 habitants a développé des stratégies détaillées pour réduire à la source les biodéchets qui incluent notamment la distribution de composteur individuel aux citoyens, la promotion et le soutien des sites de compostage collectif ainsi que le développement et la mise en marche de sites de démonstration de compostage. Ils ont instauré aussi toute une série d'actions de formations au compostage à domicile, dans des domiciles collectifs et privés et sur site, donc écoles, cafétérias, restaurants, traiteurs, etc.

195

200

Il y a deux autres villes en fait qui ont développé des modèles similaires. Donc ces villes soutiennent également des réseaux de guide composteur et d'assistant au compostage qui seront capables de promouvoir le compostage et de donner aux citoyens de la formation à propos de celui-ci. D'autres activités à titre pilote ou à grande échelle comprennent en particulier le compostage en intérieur où des foyers témoins pèsent leurs biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et dans les restaurants.

205

Nous, ce qu'on souhaite montrer, c'est qu'aussi le fait de développer en parallèle le compostage vraiment sur site a des impacts sur d'autres enjeux environnementaux qui ne sont

210

peut-être pas directement liés au compostage mais par exemple au gaspillage alimentaire et à la réduction à la source de manière générale.

215 En fait, en conclusion, ce qu'on veut mettre de l'avant, c'est que les citoyens ont la possibilité – ce qui n'est pas toujours le cas à Montréal en tout cas – peuvent avoir le contrôle de la gestion de leurs matières résiduelles organiques, résiduelles à domicile ou sur le lieu de travail ou en tout cas près de chez eux dans différentes installations dont vous avez quelques exemples qui vous avaient été donnés.

220 Donc pour ces raisons, Action RE-buts soutient le projet de centre de traitement des matières organiques de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent dans la mesure où une stratégie de soutien, de renforcement et de développement du compostage domestique communautaire et industriel à petite échelle est menée sur son territoire en parallèle avec les moyens nécessaires. Merci.

225

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Brodeur, vous avez des questions?

230 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Oui, j'aurais deux questions. Une première qui concerne l'équilibre entre le compostage sur site et le compostage que vous qualifiez d'industriel. Dans quelle proportion verriez-vous qu'on trouverait cet équilibre-là?

235

**Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

240 Si vous me demandez une proportion à titre de pourcentage, je ne pourrais pas vous donner un pourcentage en particulier. C'est sûr que nous, on aimerait que ça soit équilibré. Donc idéalement 50-50. Mais après, ça dépendra aussi du nombre de tonnage qui est possible d'être composté. Ceci dit, par exemple l'Université Concordia avec le composteur industriel sur site

245 permet de composter un tonnage, en fait, qui est vraiment relativement important de matières, donc qui doit répondre vraiment aux besoins du site en lui-même. Donc je pense que la part pourrait vraiment être assez importante du compostage communautaire domestique et industriel sur site.

250 Il y a également d'autres entreprises, par exemple, qui le font comme un Presse Café qui le fait à Mont-Saint-Hilaire, qui a un site de compostage industriel à petite échelle et qui peut composter la totalité, en fait, de ses matières. Donc en soi, la proportion au niveau pourcentage, je vous avoue qu'on ne l'a pas calculée en fait parce qu'on n'a pas assez de données pour pouvoir calculer ça. Ceci dit, on pense que ça pourrait être relativement important puisque ça a également été développé dans d'autres villes. Je prends l'exemple de Reims qui a 400 000 habitants. Donc on pense que c'est des exemples aussi dont Montréal, par exemple, pourrait s'inspirer.

255 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

260 Ma seconde question concerne entre autres la proposition que vous faites – je pense c'est à la page 5 de votre mémoire – sur les neuf logements et plus qui généreraient plus de matières organiques et qui ont plus difficilement accès à la pratique de compostage domestique ou collectif, et vous proposez qu'il y ait des initiatives de soutien de la part de l'agglomération. Comment voyez-vous la chose pour des immeubles qui ressembleraient beaucoup à des tours qu'on peut retrouver au centre-ville où il n'y a pas de parc à côté, où il n'y a pas d'espace vert, où si on doit penser à du compostage, ça doit se faire à l'intérieur des murs de ces immeubles-là?

265 **Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

270 Il y a différentes initiatives, par exemple, qui existent. Il y a notamment la Coopérative le Radar qui compte plusieurs logements – je pense que c'est une quarantaine en fait d'unités de logement, par exemple - puis qui ont un composteur qui est, en l'occurrence, un composteur genre à compost, c'est une technique en particulier, qu'ils ont installé en fait au sous-sol, donc à l'endroit qui est une pièce fermée, où sont disposés en fait les différents bacs pour la réception des

matières résiduelles, donc pour le recyclage, les déchets ultimes, puis il y a deux composteurs qui sont présents, en fait, et qui permettent de traiter les matières sur site.

275 Les habitants ont fait le choix de ne pas traiter l'ensemble des matières résiduelles, c'est-à-dire que, par exemple, ne sont pas acceptés la viande, les produits laitiers, etc., pour des raisons d'agrément parce que par rapport à la place puis par rapport à la ventilation. En fait, ils souhaitaient que le projet soit inclusif puis soit vraiment approprié, en fait, par l'ensemble des habitants. Donc ils se sont dit que si, à la base, il y avait éventuellement des désagréments d'odeurs, tout de suite le  
280 projet allait être refusé. Donc pour ces raisons-là, en fait, ils ont évité tout ce qui pouvait causer vraiment des problèmes au niveau des odeurs.

Mais ceci dit, ils compostent l'ensemble des autres matières qui existent, y compris le papier brun, en fait, à l'intérieur. Donc c'est vraiment un lieu fermé, donc sans accès à une cour  
285 extérieure ou à un jardin.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Merci.

290

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Moi, j'ai une question : connaissez-vous dans d'autres villes semblables à Montréal, la même sorte de typologie *walk-ups*, Boston, par exemple, ou New York, est-ce qu'eux ils font –  
295 quelle sorte de services offrent-ils pour les gens qui habitent dans des 9 et plus logements, ce genre de typologie?

**Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

300 Vous parlez des villes comme New York, etc.?

**LE PRÉSIDENT :**

305 Oui. Ou si vous connaissez en Europe, connaissez-vous d'autres villes qui ont la même typologie? Je ne pense pas seulement aux tours d'habitation mais aussi aux triplex, aux multiplex de Montréal, des maisons en rangée, assez denses?

**Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

310 Je pense qu'on pourrait trouver des exemples. Je n'en ai pas là tout de suite en exemple en particulier, mais ça se fait dans d'autres villes. Par exemple, la ville de – il me semble que c'est dans la Ville de Trois-Rivières, justement l'entreprise Duracompost a installé ce type de compostage dans plusieurs coopératives d'habitation à travers le Québec. Donc je pense qu'on serait capable de vous donner un exemple ultérieurement d'autres villes similaires au Québec.

315 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'était plutôt des interventions par les municipalités, pas vraiment par le groupe lui-même ou les coopératives mais plutôt l'administration municipale qui aurait fait ce genre de – parce que c'est un défi pour la Ville de Montréal, et je me demande si d'autres administrations municipales ont pu trouver une solution?

320

**Mme BOGDANA LUPAS-COLLINET :**

325 Peut-être la Ville de Gatineau parce que ça nous semble à l'heure actuelle l'exemple le plus probant qui met vraiment, qui développe vraiment en parallèle à la fois le soutien au compostage donc vraiment sur site, puis en même temps qui ont la collecte à 3 voies. Mais on pourrait vous envoyer plus d'informations pour étayer votre réflexion.

**LE PRÉSIDENT :**

330           Merci. Alors, la prochaine personne, the next person is Mr Marty Peletz. Good evening. So, since we're being recorded, make sure you're speaking into the microphone. I think that I mentioned in English that we've read your brief, so you don't have to read it aloud, you can just cover the main points.

335           **M. MARTY PELETZ :**

          All right, I will condense my questions together. My first...

**LE PRÉSIDENT :**

340           Excuse me, Mr. Peletz, you do have a lot of questions and I just want to remind you that the information period was three weeks ago. You can raise your questions, we won't have answers this evening because it's not the... this is the time for the citizens to make their comments and their opinions and suggestions about the project, not so much to obtain information. And some  
345 of the information is already available in certain documents. but go ahead.

**M. MARTY PELETZ :**

350           A lot of my questions are in relation to what I heard at the first meeting and documentation that I've read off the Web site.

          Basically, my first concern is odour. I noticed the test conducted by Odotech on document 3.1 3 and 3.3 3.3.1 says the odour test was done over a one-hour period only with receiving data at the sensors for four minutes. Number 1.

355           Number 2. It was a computer simulation only. And I don't know if it took into consideration wind flow, humidity levels, temperature in the summer time. So that's a great concern to me seeing that the residential area I live in is normally where the wind blows from the facility towards

360

me, towards the southeast. So that was number 1 question in a nutshell. I wanted to know if there is any chemicals used in the composting process, if any of them are toxic and if so, can the citizens be given the material safety data sheets for those chemicals.

365

Number 3. I wanted to know if any chemicals used in the composting process are flammable, what is the risk of fire, what is the risk to the surrounding business and residential community and what would be the evacuation perimeter in case of a fire.

370

Number 4. It doesn't make it clear from the documents I've read whether the treated organic waste that's turned into compost is stored inside or outside. Is it possible to respond to that question now? Does anyone..?

**LE PRÉSIDENT :**

I was going to wait until you finish your questions.

375

**M. MARTY PELETZ :**

O.K., I'm sorry. You want me to run through them all?

**LE PRÉSIDENT :**

380

Yes, I think it would be simpler.

**M. MARTY PELETZ :**

385

O.K., thank you. I've also made some projections in relation to truck traffic, which I'm very concerned about. If most traffic at the facility is gonna take place between 10 a.m. to 3 p.m., which is 300 minutes, and originally it was projected that there would be 70 truck trips a day during the busy season, a yearly average of 33, but then it was determined that was only one way trips based

390 on the busy season that would equate to one truck either going or coming from the facility every  
two minutes and eight seconds and, as a yearly average every four minutes 32 seconds.

395 No information has been provided in relation to what happens after the organic material  
has been treated and converted to compost. I assume it's gonna have to be carded away from the  
facility as well, which will again increase the amount of traffic from trucks having to come and pick  
up and deliver. And I find the original presentation by the City was misleading because it only said  
there were 70 truck trips a day during the busy season, 33 as a yearly average, but it turns out it's  
double that because it didn't include return trips and now I assume we have to add on additional  
trips to pick up the compost afterwards.

400 Number 6. I find the facility is not central to the sector west. There is some much area in  
the West Island that does not have residential around it, I wonder why the trucks are being sent to  
the easternmost region of the sector west.

405 Number 7. Reading up on compost centers, a lot of them have a lot of odour problems in  
the surrounding communities because of waste being sent in plastic bags, diapers being sent it, pet  
waste being sent it and problems with humidity control, I wanted to know what plans, if any, have  
been taken to deal with these issues.

410 And I made a comment as per the Genivar study in relation to truck traffic not being  
increased in the areas that they projected in document 3.2 and I think there's gonna be  
tremendous traffic jams coming from all areas to that corner of Henri-Bourassa and Valiquette.

**LE PRÉSIDENT :**

415 Thank you.

**M. MARTY PELETZ :**

Thank you.

420 **LE PRÉSIDENT :**

You've raised some interesting questions and some of them, one you might want to take a look at the correspondence with Aéroports de Montréal, the document 3.1.6, and the response from the City because some of the concerns that you've raised were also raised by the Airport and, for different reasons, but the measures, the mitigation measures to prevent birds from being attracted to the facility respond to some of your concerns about odours and emissions. So you'll find some of your answers there.

425  
430 Some other things, the Commission will be seeking information and, in our report, the... including some of the information that you've raised. Also, there was one other point, which... oh, yes, in general, composting doesn't usually, as far as I know, there aren't toxic chemicals, I wonder why you brought that up. Did you come across information that indicates that there could be dangerous chemicals... ?

435 **M. MARTY PELETZ :**

No, I haven't and I'm not familiar with the new equipment or how the compost is treated, maybe they add some chemicals in in order to speed up the composting process so I just asked it *en général*.

440 **LE PRÉSIDENT :**

445 All right, thank you. And then the other point is that, I don't know if you looked at the report of the previous commission on the other site that was going to be near the airport and the three other sites in different parts of the island, many of the concerns that you've raised are shared by other residents and both the City of Montreal is well aware of these potential problems and the

Minister of Environment has a great deal of regulations and requirements in terms of impacts like odour and... you've talked mostly about odour, and those things, there are mitigation measures that are going to be included.

450

That's about all the information I have for you at this time. I understand your concerns and we are taking note of them and will be including them in our report.

**M. MARTY PELETZ :**

455

Will my questions be available for other people to see online just for the...

**LE PRÉSIDENT :**

460

Yes.

**M. MARTY PELETZ :**

Or the responses to these...

465

**LE PRÉSIDENT :**

Your memoir, your brief is going to go on the Web site as of tomorrow. In terms of the answers, our report will deal with some of them, I can't say for sure that we're going to cover all of them, but we understand your concerns and we'll be examining them in our report.

470

**M. MARTY PELETZ :**

O.K., excellent.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Just one moment. Nicole, avez-vous une question? Non? O.K., thank you very much.

480 **M. MARTY PELETZ :**

O.K., you're welcome, thank you.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Francesco Miele de l'arrondissement Saint-Laurent ? Bonsoir, Monsieur.

**M. FRANCESCO MIELE :**

490 Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Madame Naud. Si vous permettez, nous vous remercions. Mon nom est Francesco Miele, je suis donc un représentant de l'administration laurentienne, Saint-Laurent, ce soir. Et comme vous avez déjà pris connaissance de notre mémoire, nous avons une brève présentement *PowerPoint* et je vous invite donc à poser des questions, si vous en avez à la suite de ma présentation.

495

Pour vous donner un bref aperçu de l'arrondissement Saint-Laurent. Vvéritable locomotive économique du Grand Montréal de par son immense parc industriel où plus de 100 000 travailleurs y opèrent quotidiennement. Un arrondissement également qui connaît présentement une croissance démographique hors pair et sans équivalent sur l'Île de Montréal. Aujourd'hui, a atteint au-delà de 95 000 habitants. Position géographique très centrale et stratégique et, depuis quelques années déjà, un meneur en matière de développement durable et un arrondissement qui a pris un virage vert dans ses politiques.

500

Pour vous donner une mise en contexte, l'administration laurentienne est donc favorable à l'implantation du centre de compostage sur son territoire et y collabore activement depuis déjà

505

quelque temps. Déjà en juin 2011, nous avons convié notre population à une séance d'information en ce qui concerne les matières organiques et c'était parce que nous avons déjà l'intention d'instaurer une collecte de résidus organiques à l'arrondissement, chose que nous envisageons et que nous mènerons à terme.

510

Par contre, vu évidemment que le centre serait visé sur notre territoire, nous croyons primordial de soumettre humblement douze recommandations que nous vous avons présentées dans notre mémoire. Et, si vous permettez, j'en ferai un bref survol présentement.

515

Pour revenir sur l'étude de Genivar que la Ville de Montréal a requise, la plupart, donc les études sur les déplacements générés par le centre, le camionnage, on nous dit que selon les estimés, 50 % des camions provenant de l'ouest viendront par l'autoroute 40 Est, arriveront par la voie de desserte de l'autoroute 13 Nord, donc le boulevard Pitfield ou s'ils viennent par Henri-Bourassa en direction est, alors ils emprunteront Valiquette jusqu'à Pitfield. 25 % des camions de leur côté provenant du sud cette fois par l'autoroute 13 et les camions provenant de Saint-Laurent par l'autoroute 40 en direction ouest arriveront aussi par Valiquette vers Pitfield, soit la voie de desserte de l'autoroute 13. Et enfin un estimé d'un quart des véhicules provenant de Saint-Laurent arriveront de Thimens et emprunteront Henri-Bourassa en direction ouest.

520

525

Vous comprendrez que les commentaires que nous faisons sont tous pour tâcher d'avoir une empreinte la moins, je dirais, prononcée sur les citoyens laurentiens, que ce soit ceux qui y demeurent à proximité et incluant aussi les entreprises, les industries avoisinantes.

530

Donc la première recommandation est de réduire au maximum la distance à parcourir entre le réseau autoroutier et le centre de traitement, principalement par le boulevard Pitfield pour minimiser ou éviter la circulation de transit ou locale des secteurs industriels, tout en optimisant l'accessibilité des camions au centre de traitement.

535

L'accès par Henri-Bourassa Ouest. Henri-Bourassa Ouest en direction est comporte une baie de virage à gauche. Sa longueur ne permet d'accueillir qu'un ou deux camions à la fois. Si deux camions donc ou plus sont en attente, une voie de circulation en direction est pourrait être

obstruée et causer un ralentissement. Un interblocage de l'intersection causerait aussi une entrave à la circulation en sens inverse.

540 Il est donc recommandé par l'arrondissement de viser l'accès des camions au centre, qu'il s'effectue principalement par l'accès projeté par le boulevard Pitfield et réserver principalement l'accès par Henri-Bourassa au camionnage en provenance de l'arrondissement Saint-Laurent qui, en soi, représentera quand même une bonne partie du camionnage déjà qui accédera au centre.

545 En ce qui concerne l'accès du boulevard Pitfield, puisque nous venons de dire qu'on recommande à ce qu'il soit privilégié, le contexte : au moins 75 % des camions emprunteront la sortie 8, soit boulevards Henri-Bourassa et Gouin, pour la voie de desserte au nord de l'autoroute 13 du boulevard Pitfield. L'accès pourra se faire par une manœuvre de virage à droite à partir de Pitfield et permettra d'éviter un détournement inutile des camions sur Henri-Bourassa.

550 La recommandation donc qui s'ensuit est de poursuivre et d'insister à ce que la Ville de Montréal priorise l'accès sur le boulevard Pitfield pour l'accessibilité directe du camionnage au centre et le maintenir dans le projet. Donc que la circulation se fasse à l'intérieur, toujours dans l'optique de limiter le plus les inconvénients pour les citoyens et les industries locales.

555 La circulation du camion augmentera la congestion de Pitfield, surtout à l'intersection Thimens. Environ 84 % des véhicules se dirigeant au nord de cette intersection arrivent du sud - Pitfield en direction nord. L'arrêt à cette intersection crée une congestion inutile ainsi qu'un refoulement important sur Pitfield et la voie de desserte, qui peut s'étendre jusqu'à l'autoroute 40. Il faut comprendre qu'ici, on n'a pas de feux de circulation.

560 Donc la recommandation 4 serait d'installer des feux de circulation à l'intersection Pitfield et Thimens pour minimiser l'impact de la circulation additionnelle de camions qui se destineront vers le centre et qui le quitteront. Elle est également en vue d'améliorer considérablement la situation de congestion actuelle dans le secteur.

565

570 Le boulevard Thimens est actuellement sous-utilisé et c'est bien évident comparativement à Henri-Bourassa, à Valiquette à Pitfield évidemment. Ceci résulte du fait qu'il ne débouche pas sur Pitfield. Donc il y a un tronçon, il y a une portion de Thimens allant vers l'ouest qui ne débouche pas sur Pitfield et le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévoit compléter le réseau routier artériel de l'arrondissement en le prolongeant jusqu'à Pitfield.

575 Notre recommandation est donc – et on peut le voir sur la carte ici – c'est un prolongement approximatif du boulevard Thimens qu'on vous montre ici. Évidemment, ce que ça ferait, c'est que ça viendrait limiter toute la circulation via Henri-Bourassa et même alléger celle de Pitfield.

580 La recommandation est donc naturellement de réaliser rapidement le prolongement du boulevard Thimens vers l'ouest, lequel permettrait de soulager le volume de circulation élevé sur Henri-Bourassa et Valiquette, en plus d'assurer un accès rapide à l'autoroute 13 et à la future gare A-13 de l'AMT qui est toujours dans les plans.

585 Comme vous savez très bien, Monsieur le président, Madame la commissaire, au nord du site visé on a donc un parc-nature du Bois-de-Liesse, lequel fait partie de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, ruisseau Bertrand qui, comme vous le savez, est sur le terrain même et limitrophe. Ce parc-nature est difficilement accessible en vélo ou à pied à partir du sud, donc de notre arrondissement de Saint-Laurent, entre autres en raison du manque de lien nord-sud dans cette portion.

590 Ici, on peut le voir, le ruisseau Brooke, le ruissellement part d'Henri-Bourassa et va jusqu'au boisé, au parc-nature Bois-de-Liesse. Vu que déjà il y a une zone tampon de 60 mètres qui est proposée ici en vue du respect de la recommandation du ministère de l'Environnement du Québec, nous recommanderions de mettre à profit justement cette zone tampon et pourquoi pas de créer un lien vert qui permettrait d'accéder au Bois-de-Liesse et à l'écoterritoire par une voie piétonne et cyclable à partir d'Henri-Bourassa. Ce lien devra être réalisé dans le cadre de la  
595 planification de l'écoterritoire en cours simultanément avec la construction du centre. Pour nous,

c'est une façon de mettre en valeur un site qui peut très bien accueillir davantage et le rendre plus accessible, soit le Boisé-de-Liesse.

600 En ce qui concerne la recommandation 7 que nous faisons, ce serait de viser une certification LEED de classe supérieure. Par ça, évidemment, nous saluons la politique montréalaise qui vise à une certification de classe supérieure pour les nouvelles constructions publiques. Donc nous recommandons à ce que la Ville de Montréal mène à terme ce projet de certification.

605 Saint-Laurent connaît d'importants problèmes d'îlots de chaleur, et ce, surtout à cause de son immense parc industriel. Nous avons donc adopté depuis quelque temps, nous encourageons très fortement les nouvelles constructions, dans la mesure du possible, à ce qu'elles aménagent une toiture verte sur leur superficie de toit. Et c'est ce que nous souhaiterions ici. Pourquoi ne pas également créer et intégrer un projet de serres qui pourrait éventuellement servir à mettre à profit  
610 une culture dans les serres sur le toit et surtout pouvoir bénéficier de produits locaux à l'année longue.

La recommandation 9 est d'avoir recours à une architecture et à un design de qualité, visant une certification LEED, tout en évitant le recours à l'intégration d'une cheminée près de  
615 l'édifice. Toujours dans l'optique de l'intégration dans un cadre bâti existant, nous souhaitons à ce que l'architecture du nouvel édifice soit respectueuse du cadre bâti mais également vise une architecture qui est de qualité, qui pourra utiliser des matériaux nobles et surtout laisser place à – qui pourrait également aider à certifier davantage, à obtenir plus de points en ce qui concerne une éventuelle certification LEED.

620 Déjà le projet en soi de compostage est écologique mais nous croyons que si la construction en soi est également à vocation écologique, que ce soit pendant la construction et après – donc que ce soit en termes d'efficacité énergétique – nous pensons à Saint-Laurent que c'est tout à la valeur de l'édifice et du service public que nous pourrions rendre aux Montréalais.

625 Je me permets d'ajouter pour la recommandation 9, qu'il serait très important d'éviter le plus possible d'utiliser donc une technologie qui éviterait d'avoir recours à l'intégration d'une

630 cheminée. Si, par contre, la Ville ne pourrait faire autrement que d'utiliser une technologie qui nécessiterait une cheminée, alors on encouragerait très fortement à ce qu'elle soit bien dissimulée et je dirais bien intégrée dans l'aspect visuel également.

635 Au point 10, un aménagement extérieur de qualité, esthétique et respectueux des principes du développement durable avec l'assurance d'obtenir les budgets requis par la ville-centre. Nous avons un règlement à Saint-Laurent qui encadre le nombre de cases de stationnement, donc nous tâchons d'éviter le plus possible d'avoir du stationnement en façade. Nous souhaitons à ce que la façade latérale également, donc sur Valiquette, soit bien aménagée. Qu'il y ait un paysage riche, surtout avec une plantation d'arbres qui évidemment donnent un aspect beaucoup plus agréable pour les passants et les citoyens et industries limitrophes. Donc un paysage qui est très, très, très prononcé serait davantage souhaité.

640 Enfin, nous avons constaté que selon la Ville de Montréal, ce n'est pas l'entièreté du site qui serait utilisée. On peut l'estimer à 60 % du site, donc il y aurait quatre hectares environ qui sont le plus au nord qui ne sont pas utilisés. Nous pensons que pour répondre à des préoccupations d'agrandissement éventuel, la Ville pourrait se commettre et d'inclure une servitude de non-agrandissement de 99 ans ainsi qu'une utilisation socialement et *environnementalement* acceptable des hectares restants. Par ça, on peut penser à des jardins communautaires dans l'espace vert arrière.

650 Et finalement, pourquoi ne pas créer un fonds vert financé par les redevances sur le tonnage des matières entrant dans les cinq centres? Par ça, donc c'est une proposition, une idée que nous lançons qui serait pour les cinq centres. Donc si Saint-Laurent, par exemple, ou d'autres villes de l'ouest enverraient par tonnage – on peut donner exemple de 1 \$ par tonne – bien pourquoi ne pas créer un fonds vert qui servirait à financer et ensuite serait redistribué proportionnellement au nombre de tonnage reçu aux cinq centres. Nous pensons que c'est une façon de redonner aux arrondissements qui accueillent, aux citoyens surtout qui accueillent ces centres dans leur communauté.

655 Ça fait le tour des recommandations et des suggestions que nous avons.

**LE PRÉSIDENT :**

660

Merci, Monsieur Miele.

**M. FRANCESCO MIELE :**

665

C'est moi qui vous remercie, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

670

Nous avons certaines questions. Madame Brodeur, voulez-vous commencer?

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Deux questions, une qui concerne le lien vert et l'autre le fonds vert.

675

**M. FRANCESCO MIELE :**

Oui.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

680

Vous avez une proposition concernant la création d'un lien vert qui faciliterait un accès soit aux piétons ou encore au cyclistes jusqu'au Bois-de-Liesse, un accès à partir du sud. Est-ce que vous prévoyez cependant qu'il y ait quelque chose tout au long d'Henri-Bourassa qui conduise à ce lien-là?

685

**M. FRANCESCO MIELE :**

Vous référez déjà à un lien cyclable?

690 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Est-ce qu'il y a déjà un lien cyclable ou si vous...

695 **M. FRANCESCO MIELE :**

Alors sur Henri-Bourassa, il n'y a pas un lien cyclable. Dans notre plan de transport à Saint-Laurent, adopté en 2009, nous envisageons divers liens cyclables. Entre autres, la Ville a acquis sur le chemin Bois-Franc la maison Robert Bélanger et nous envisageons en faire une maison du développement durable reliée d'un lien cyclable. Ultiment, nous envisageons aller plutôt vers l'ouest également et ce serait une alternative possible. Le réseau cyclable à Saint-Laurent se développe, je dirais, à grande vitesse. Pour ça, je vous invite à consulter notre plan de transport.

705 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

En ce qui concerne le lien vert – excusez-moi, pas le lien vert mais le fonds vert plutôt dont les redevances iraient vers les arrondissements ou en tout cas où sont situés les cinq centres, les villes aussi, est-ce que ça serait un fonds vert qui serait lié dans les projets ou ça tomberait tout simplement dans la caisse des arrondissements en question?

710 **M. FRANCESCO MIELE :**

Non. Ils seraient gérés par les centres. Donc si c'est une redevance – évidemment, on n'a pas élaboré sur la gestion, l'administration en soi...

715 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Non, mais allez-y avec des hypothèses.

720 **M. FRANCESCO MIELE :**

725 Une des hypothèses serait que ces fonds-là soient gérés par une entité à part et ensuite redistribués aux centres par ce fonds général et ensuite proportionnellement au nombre de tonnage recueilli par centre, pourraient être redistribués aux centres. Donc le versement pourrait se faire, par exemple, à la Ville de Montréal qui redistribuerait ensuite. Pas à la Ville de Montréal mais à l'agglomération de Montréal.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

730 Mais est-ce que ça serait pour des projets précis?

**M. FRANCESCO MIELE :**

735 Ça serait pour la bonification du centre. La bonification et non seulement mais le maintien d'un site respectueux de son environnement immédiat, que ce soit pour l'aménagement du centre, que ce soit pour s'il y a des aménagements différents à faire en cours de route également.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

740 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais approfondir cette question, si vous permettez.

745 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

750

Je ne sais pas à quelle étape vous êtes dans cette réflexion. Avez-vous des idées, des chiffres?

**M. FRANCESCO MIELE :**

755

Évidemment, nous offrons notre collaboration entière à la Ville si elle souhaite élaborer. Notre intention était davantage de proposer un mode de financement récurrent pour les centres.

**LE PRÉSIDENT :**

760

Merci. Madame Brodeur?

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

765

Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Moi j'ai des questions un peu sur la circulation.

770 **M. FRANCESCO MIELE :**

Oui.

775 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez parlé de Pitfield et d'Henri-Bourassa. Pour Pitfield, lors d'une soirée d'information, on a posé la question – parce qu'il est à niveau de service F actuellement – est-ce qu'il y a des projets de transformer? Et ce n'est pas nécessairement ce projet-ci qui cause le problème parce qu'il est déjà là. Seulement, est-ce qu'il y a dans les plans, les projets de l'arrondissement, est-ce qu'il y a déjà un échancier pour le remplacement des *stop* par des feux de circulation?

780 **M. FRANCESCO MIELE :**

785 Il faut comprendre que cette portion-là dans le réseau artériel est donc un endroit où est-ce qu'on pourrait demander à nos services de circulation, de trafic, d'envisager ça avec le central mais ça relève du réseau artériel, vu que c'est le boulevard Pitfield. Le tout relève de l'artériel de Montréal. Ce n'est pas l'arrondissement directement.

790 **LE PRÉSIDENT :**

795 Vous avez vu dans mes yeux la demande de clarification que vous avez faite parce qu'on a entendu le contraire lors de la soirée d'information. Et même question pour le boulevard Henri-Bourassa. C'était mentionné dans un document que d'ici cinq ans, un représentant de la ville-centre pour la circulation nous a dit que d'ici cinq ans, on va moderniser les feux de circulation sur Henri-Bourassa. Avez-vous plus d'informations, de précisions sur ça? Parce que vous avez soulevé aussi le problème sur Henri-Bourassa.

**M. FRANCESCO MIELE :**

800            Alors la mise aux normes des feux de circulation à Saint-Laurent a débuté. Certains tronçons de Marcel-Laurin et Côte-Vertu sont en train de se refaire. Même Henri-Bourassa, je n'ai pas l'échéancier sous la main, pour savoir à quel moment Henri-Bourassa, à cette hauteur, donc Henri-Bourassa Ouest à l'ouest de Thimens est prévu. Je ne pourrais vous répondre en ce moment.

805

**LE PRÉSIDENT :**

              Mais est-ce que les feux de circulation sur ces rues-là sont la responsabilité de la ville-centre ou de l'arrondissement?

810

**M. FRANCESCO MIELE :**

              Tous les feux de circulation qui sont sur le réseau artériel relèvent, à ma connaissance, au meilleur de ma connaissance, je vous répondrai qu'ils relèvent du central.

815

**LE PRÉSIDENT :**

              Et ça va de soi que l'idée du prolongement de la rue Thimens que vous avez mentionné ferait partie de ce réseau-là?

820

**M. FRANCESCO MIELE :**

              Oui. Et c'est la raison pour laquelle nous avons avancé que c'était dans le Plan d'urbanisme de Montréal, le volet de l'arrondissement Saint-Laurent.

825

**LE PRÉSIDENT :**

              Merci. Merci, Monsieur.

**M. FRANCESCO MIELE :**

830

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

835

Alors la prochaine personne, c'est monsieur Denis Sirois du CDEC-Centre-Nord. Et vous êtes accompagné par?

**M. DENIS SIROIS :**

840

Monsieur Pierre Durocher, président du Programme d'aménagement et de revitalisation industriel Saint-Michel, le PARI Saint-Michel, m'accompagne. Monsieur le président, ça me fait plaisir d'être ici ce soir. Nous avons déjà fait, la CDEC-Centre-Nord a déjà fait une présentation lors des consultations publiques dans le quartier Saint-Michel à propos du même projet. Nous nous étions à l'époque exprimés autour du projet dans sa globalité et plus spécifiquement par rapport aux enjeux dans le quartier Saint-Michel et nous souhaitons ce soir à nouveau interpeller l'Office de consultation publique de Montréal sur le même dossier. Parce qu'on pense que ce qui adviendra avec le volet Saint-Laurent pourrait avoir des impacts sur le volet Saint-Michel.

845

850

Donc on pensait que c'était important de venir vous rencontrer, d'autant plus que l'équipe de commissaires autour de ce projet-là a changé. Donc on pensait que c'était bien de venir vous informer de la position du quartier Saint-Michel là-dessus.

855

Écoutez, je ferai fi de la présentation de la Corporation de développement économique et communautaire Saint-Michel, autrement que pour vous dire qu'on couvre les trois quartiers : Saint-Michel, Villeray, Parc-Extension depuis 89, qu'on fait du développement social et économique en partenariat avec facilement une centaine de partenaires dont la table de quartier *Vivre Saint-Michel en santé* qui regroupe des intervenants de tous les niveaux et le Programme d'aménagement et de revitalisation industriel du quartier Saint-Michel, le PARI Saint-Michel.

860 Le quartier Saint-Michel est un de plus pauvres au Canada, un des plus défavorisés; 55 000 habitants; très diversifié sur le plan culturel; très défavorisé depuis que les carrières Miron et Francon à l'époque ont cessé leurs activités économiques dans les années 80. Il faut comprendre que dans les années 60, 70 et auparavant, c'est des carrières Francon et Miron qu'on tirait les pierres qui ont servi à construire le métro, la Place Ville-Marie et tant d'autres édifices. Les  
865 carrières fournissaient du travail à très bon salaire. Le quartier avait une bonne prospérité.

Dans les années 60, on a commencé à enfouir des vidanges dans le quartier Saint-Michel. C'est-à-dire qu'à partir de l'année 68, la carrière Miron – ce qui est aujourd'hui connue comme le Complexe environnemental Saint-Michel – est devenue un immense dépotoir. Et c'est là que  
870 commencent les préoccupations du milieu, du quartier Saint-Michel. Vient d'arriver avec nous madame Ève-Isabelle Chevrier qui est directrice générale de *Vivre Saint-Michel en santé*.

Donc la CDEC-Centre-Nord vous propose une analyse du dossier avec une double analyse. Dans un contexte macro, on applaudit le projet de compostage des matières organiques.  
875 On est tout à fait d'accord avec ça. Ça répond aux objectifs gouvernementaux du Québec. Ça répond aux obligations de la Ville de Montréal et de son agglomération de composter les déchets de nature résidentielle, donc les déchets de table. Donc là-dessus, tout le monde est d'accord.

Maintenant, il faut comprendre que dans le quartier Saint-Michel, l'opposition se fait entendre, et ici, quand on parle d'opposition, on parle d'une pétition de plus de 3 000 signatures.  
880 On parle d'une coalition de plus de 50 organismes communautaires, d'entreprises privées. On parle d'une campagne médiatique de plus de 50 interventions dans les médias nationaux où on a fait part que ce n'est pas un phénomène de pas-dans-ma-cour. C'est un phénomène de ma-cour-est-pleine. Et notre cour est pleine.

885 En fait, depuis les années 60 qu'on donne. Depuis les années 60 que le quartier Saint-Michel est une cour qui sert à recevoir les rebuts, les ordures, les vidanges de toute la Ville de Montréal. En fait, le quartier Saint-Michel dans l'imaginaire de la plusieurs est la poubelle de Montréal. J'ai même reçu une lettre d'un directeur général d'une autre CDEC qui me disait – d'un

890 milieu mieux nanti – qui me disait : « Écoute, c'est le destin de ton quartier Saint-Michel d'être la poubelle de Montréal. Je ne comprends pas pourquoi vous vous opposez à ce projet-là. »

J'ai usé de tout le vocabulaire que je connais pour, comment dire, lui suggérer d'aller se promener sur des prés un peu plus verts. Mais ceci dit, ce n'est pas une réponse. Saint-Michel n'est pas une poubelle.

895 Entre 68 et 2009, la carrière Miron a accueilli plus de 40 millions de tonnes d'ordures putrescibles, non putrescibles. J'ai été élevé dans le quartier Saint-Michel à partir des années 62 et dans le quartier Saint-Michel à partir des années 70, ça puait. Ça puait les vidanges parce que ça puait la pourriture, mais ça puait aussi le parfum à une cenne la tonne. Parce que la Ville mélangeait un peu de vidanges, un peu de terre et du parfum. Si ma mère oubliait ses draps sur la corde, elle devait les relaver deux fois. Et ça, ce sont des problèmes, on dira, matériels à côté des objectifs très idéalistes de composter. Mais, en soi, on parle ici de qualité de vie.

900 Il y a aussi eu à partir des années 81 – et c'est encore en cours aujourd'hui – 5 millions de tonnes par année de neiges usées qui viennent de partout à Montréal, qui sont déversées dans l'ancienne carrière Francon. Ça, c'est à chaque année. Et les années où il y a plus de neige, c'est beaucoup plus que 5 millions de tonnes, ce qui signifie que dans le quartier, tout comme pour les vidanges, on a beaucoup de camions. On a du bruit, on a les odeurs et on a aussi les réputations avec tous les problèmes de circulation que ça entraîne.

905 Depuis 90, on reçoit 150 camions par jour au centre de tri qui était censé être un centre de tri temporaire, un centre de tri des matières recyclables au Complexe environnemental Saint-Michel. C'est une vraie *dump*. C'est une soue à cochons. Si vous passez devant, Monsieur le président, vous aurez honte. Et si vous passez derrière, vous voudrez ne jamais plus voir un tel spectacle. C'est un spectacle qu'on ne souhaite pas voir en milieu urbain.

915 La confiance des Michelois, des Micheloises est très réduite. N'importe qui, qui passe devant le centre de tri, est embarrassé et ne peut pas avoir confiance d'aucune manière dans les plans de la Ville quand on dit : « Ne vous inquiétez pas. Tout ça sera propre, tout ça ne sentira

920

aucunement, d'aucune manière. » Ça a déjà été promis. Dans les années 80, on disait : « Non, non, ça ne sent pas à Saint-Michel. La preuve, c'est qu'on met du parfum. » Ma mère relavait nos vêtements deux fois.

925 Aujourd'hui, au centre de tri, c'est une soue à cochons et on nous dit – quelqu'un de haut placé à la Ville me disait récemment : « Oui, mais pour les visiteurs, en même temps, c'est une belle leçon sur l'ignominie de la consommation, de la surconsommation. Saint-Michel devient un laboratoire de démonstration vivant pour contrer la surconsommation. » C'est un vocabulaire qui se tient dans l'absolu mais dans la vraie vie matérielle de tous les jours, c'est une honte pour les Michelois, les Micheloises, sans compter le nombre de camions, les odeurs, le bruit, l'insécurité.

930

Nous, on est content du projet de compostage. On pense que c'est une fichue de bonne idée que le gouvernement du Québec a eue. Par contre, quand Montréal l'a appliquée avec le principe d'équité territoriale nord-sud-est-ouest, ce qui a été oublié, c'est les réalités sociales.

935

Dans le mémoire que nous avons présenté devant vous en novembre 2011, nous avons fait état de la mémoire sociale du quartier Saint-Michel. Et la mémoire sociale du quartier Saint-Michel, je viens de vous la résumer. Elle est très vivante. Je vous dirais que les 3 000 signataires de la pétition, les 200 personnes qui ont assisté à une rencontre avec monsieur DeSousa le 21 juin où ils lui ont dit à 47 reprises : « Nous ne voulons pas du projet. » Qu'ils lui ont expliqué pourquoi, d'une façon courtoise, malgré cela, monsieur DeSousa est sorti de la réunion en disant : « Finalement, mon projet a très bien passé. Les gens ont compris et sont d'accord avec le projet. » Ce n'est pas ce qui a été dit.

940

945

Donc la crainte que les gens dans Saint-Michel ont, c'est qu'une fois que le site de Saint-Laurent sera réglé en lieu du site de Dorval, eh bien, que la Ville de Montréal se sentira autorisée d'aller de l'avant à la vitesse d'un bulldozer pour implanter l'industrie de compostage dans le Complexe environnemental Saint-Michel.

950

Cette crainte-là s'appuie du fait que dans votre rapport, vous avez pointé un terrain sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest dans le rapport de novembre, ce qui était très bien probablement. Nous, on ne porte pas de jugement là-dessus. On se dit : si c'est un terrain industriel, s'il est

955 éloigné des résidences, si c'est vrai qu'il répond à tous les critères objectifs voulus pour une telle installation et si la communauté en veut dans Saint-Laurent, tant mieux. On est pour. Même qu'on salue ça. Et, ce qu'on vous demande, c'est d'exiger que les mêmes critères soient respectés pour Saint-Michel.

960 Vous savez, dans Saint-Michel, on nous a dit : « On va aller en dérogation parce que dans le fond, il y a déjà un usage existant. » L'usage existant est un usage artisanal. L'usage artisanal s'explique ainsi. On composte des feuilles à l'automne et on les utilise pour recouvrir les vidanges dans la carrière Miron pour que ça devienne enfin un immense parc urbain. Ce parc urbain là aura la superficie de 400 terrains de football. C'est grand. Ça sera plus grand que le parc du Mont-Royal. C'est grand ça. Pensez à la Cité de la nature à Laval mais encore en plus beau.

965 Déjà les gens peuvent faire du vélo, de la course, du ski de fond sur le pourtour du parc urbain de Saint-Michel. Sept kilomètres, c'est fantastique. Et sous peu, il y aura une lagune, des parois d'escalade, des endroits boisés, des plaines. Même il y aura une plaine qu'ils appellent la plaine des cerfs-volants ou la plaine des vents. Il y a une famille d'urubus rouges qui y vit déjà. Il y a un couple de coyotes. Il y a quelques renards et il y a plusieurs autres oiseaux. Il n'y a plus de vermine. Moi, je me rappelle quand j'étais enfant, j'allais jouer à la carrière Miron vers le nord. On allait jouer là. J'ai ramassé une couleuvre et on faisait fuir les rats. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il n'y a plus de vermine là-bas. Ça va être un parc urbain incroyable.

975 Et ce qu'on ne veut pas, c'est une implantation industrielle dans un parc. Irait-on implanter une telle installation industrielle en plein cœur du parc du Mont-Royal? Irait-on le faire au parc Angrignon? Irait-on le faire au parc Maisonneuve? Non. Il n'y a personne qui se demanderait la question plus que deux secondes. Pourquoi viendrions-nous le faire dans le quartier Saint-Michel? Parce que c'est un quartier pauvre? Parce que c'est un quartier qui traîne avec lui une réputation d'être la poubelle de Saint-Michel depuis les années 60? Il n'en est pas question.

980 Depuis les années 80, le quartier Saint-Michel a entrepris une vaste opération de revitalisation. *Vivre Saint-Michel en santé* est née de cet effort-là. Le PARI Saint-Michel est à l'origine de l'effort. La CDEC s'inscrit dans cette foulée-là et plein d'autres organismes.

985 Présentement, il y a plus d'une cinquantaine de projets de revitalisation urbaine, économique et sociale en cours dans le quartier. On pense sérieusement que l'installation d'une usine de compostage dans le futur parc urbain de Saint-Michel nuira à tous ces efforts-là, nous ramènera en arrière.

990 C'est évident aussi qu'il y a des erreurs de fait qui ont été faites dans la présentation de la Ville de Montréal. On nous dit : « Écoutez, on va aller en dérogation à 500 mètres. » On a rencontré le ministre Arcand alors qu'il était ministre libéral de l'Environnement avec deux directrices principales. Monsieur DeSousa nous avait dit : « On a déjà le permis. » Bien, le ministère de l'Environnement n'avait pas encore reçu de demande d'émission de permis. Il n'y a pas de demande d'émission de permis. Il n'y a pas de permis dans Saint-Michel. Ce qu'il y a eu, c'est des conversations mais avec l'assurance de la Ville qu'il y avait des maisons seulement au-  
995 delà de 500 mètres. Or, la maison la plus près du site est à 170 mètres. Je le tiens du directeur de l'arrondissement et du directeur de l'aménagement urbain de l'arrondissement, pas plus tard que voilà deux heures de maintenant.

1000 Le fait est aussi que dans les cartes qu'ils ont présentées à l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville a situé son point central au centre même de l'entreprise, au centre même de l'installation. Or, quand on veut calculer la distance entre un point et un autre, il faut prendre le point le plus terminal d'une installation. Quand on fait ça, on se rend compte qu'il y a des résidences dans Saint-Michel qui sont à moins de 250 mètres de l'installation. C'est inimaginable qu'on va recommander d'installer une installation industrielle polluante à moins de  
1005 250 mètres de résidences, à moins de 170 mètres de résidences et dans un parc.

1010 Et ça, ce qu'on vous demande ce soir dans le fond, c'est d'accueillir nos commentaires. C'est de revisiter la recommandation qui a été faite de bonne foi, je vous dirais, lors du dernier rapport de l'Office là-dessus mais certainement pas de donner votre aval à l'installation dans Saint-Michel sous prétexte que dans Saint-Laurent, ça serait réglé. Saint-Laurent et Saint-Michel, c'est deux dossiers. Et dans Saint-Michel, à nouveau, ce n'est pas un phénomène de pas-dans-ma-cour. C'est un phénomène de ma-cour-est-pleine. On a donné depuis les années 60, 70. Il y d'autres projets qui s'en viennent, beaucoup plus importants que celui-là.

1015 En plus, pour terminer, ce projet-là n'a pas de retombées économiques réelles. Il n'y aura pas de création d'emplois qui se tiendra d'une façon réelle. Il n'y aura pas d'installations qui vont commercialiser et on peut même se questionner sur la viabilité économique de ce projet. Les citoyens ont demandé à monsieur DeSousa : « Est-ce que vous pouvez nous démontrer que ce projet sera viable sur le plan économique? » La réponse a été – je cite - « Je ne le sais pas. » Monsieur DeSousa nous a dit : « Je reviendrai vous voir dans Saint-Michel en septembre, avec des réponses à vos questions. » Il n'y a pas eu de retour. Et ce qu'on espère, c'est que oui, il y aura du compostage à Montréal pour l'ensemble des matières organiques mais pas dans Saint-Michel. Voilà.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Sirois. Comme je vous dis, vous avez mentionné...

**M. DENIS SIROIS :**

1030 Monsieur le président, je voulais vous dire aussi que *Vivre Saint-Michel en santé* et le PARI ont déposé des mémoires plus courts mais qui appuient la position de la CDEC.

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Oui, nous l'avons déjà lu et ils vont être sur le site internet. Je voudrais vous dire que le mandat que nous avons à cette commission, c'est pour le site à Saint-Laurent. Mais la pratique de l'Office est toujours rapporter tout ce que nous entendons des citoyens et des organismes dans notre rapport. Merci pour vos commentaires.

1040 Je voudrais vous poser peut-être deux questions. D'abord, ma première question, vous avez déjà répondu, je voulais avoir des détails sur comment le projet pourrait, selon vous, nuire au développement du quartier Saint-Michel. Vous avez déjà expliqué ça. Mais je ne sais pas comment – je peux présumer vous n'allez pas peut-être vouloir répondre à ma première question, mais quand même - vous avez entendu la proposition de l'arrondissement Saint-Laurent qui parle

1045 d'un fonds, d'utiliser des redevances, des fonds de redevances pour créer un fonds vert, pour  
créer une contrebalance, une sorte de compensation d'espace vert en échange d'avoir le centre  
de traitement de matières organiques. Que pensez-vous de cette idée pour Saint-Michel ?

**M. DENIS SIROIS :**

1050 Écoutez, à brûle-pourpoint parce qu'on n'en a jamais entendu parler dans Saint-Michel  
auparavant, je vous dirais qu'un fonds de compensation ne compense pas vraiment la perte de  
qualité de vie pour 55 000 personnes. Je ne peux pas imaginer le montant qu'il faudrait consentir  
pour compenser la perte de qualité de vie, pour compenser la perte de valeur foncière des  
1055 maisons, pour compenser l'insécurité, pour compenser la mauvaise réputation, pour compenser le  
fait que dans les médias en général, quand on parle de Saint-Michel, on en parle comme une  
poubelle. Et ça, moi, je pense que la honte, le malaise, l'embarras, il n'y a pas de valeur à ça.

Ça fait qu'à moins que ça soit un montant tellement magnifique, on parle ici de dizaines de  
1060 millions de dollars, je ne vois pas comment un fonds pourrait compenser. Parce que j'imagine  
qu'on parlera ici d'un fonds de quelques dizaines de milliers de dollars, de quelques centaines de  
milliers de dollars. C'est si vite dépensé, c'est si vite parsemé et c'est si vite saupoudré qu'on parle  
ici de miettes qui ne remplaceront pas le bar à pain.

**LE PRÉSIDENT :**

1065 Ma deuxième question : avez-vous des suggestions de sites alternatifs pour le centre de  
compostage dans le secteur nord de l'île?

**M. DENIS SIROIS :**

1070

Écoutez, je suis content que vous me posiez la question parce que la Ville ici a été un peu paresseuse quant à moi. La Ville n'a évalué qu'un seul site, c'était le Complexe environnemental Saint-Michel parce qu'on a décidé qu'étant donné qu'il y avait une tradition de vidanges à Saint-Michel, d'utiliser la poubelle traditionnelle. Et il n'y a pas eu d'autre site évalué. Et ça, c'est le travail de la Ville de faire ça. C'est le travail de la Direction des grands projets ou je ne sais quelle autre division en charge de faire cette évaluation de le faire. C'est à la charge aussi des élus de regarder, de s'assurer que l'équité territoriale se fait pas simplement nord-sud-est-ouest mais aussi à l'intérieur des différentes composantes d'un même territoire.

1075

1080

Ce travail-là n'a pas été fait et c'est pleinement documenté, à la fois dans votre dernier rapport de l'Office et dans la documentation transmise par la Ville. Ce n'est certainement pas aux acteurs d'une communauté ni à la CDEC de dire : « Voici comment vous devez faire vos travaux. Voici comment vous devez faire vos devoirs. » C'est à la Ville de faire les évaluations.

1085

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Est-ce que vous êtes d'accord pour le maintien du centre qui est sur place?

**M. DENIS SIROIS :**

1090

Non. Le centre qui est sur place, c'est un centre qui était annoncé de façon temporaire. Il ne faudrait pas que ça devienne comme l'impôt. Vous savez, au départ, l'impôt c'était censé être temporaire. Les gens l'oublient mais c'était censé être une mesure temporaire. Le centre de compostage actuel, c'est un centre temporaire qui va prendre fin quand le recouvrement du parc urbain va être terminé. Il n'y aura plus d'utilité à avoir du compostage dans ce centre-là une fois que le parc urbain va être recouvert de compost. C'est-à-dire une fois qu'on aura un sol pour y faire pousser la végétation qui est prévue. Donc il n'y aura pas d'utilité de faire du compost encore là. Il faudra le faire ailleurs.

1095

1100 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Merci.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur, Madame.

**M. DENIS SIROIS :**

1110 C'est nous qui vous remercions.

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Alors nous sommes rendus à 8 h 25. Je pense que c'est un moment pour faire une pause. Il va y avoir une pause de quinze minutes. Il y a déjà deux citoyens qui se sont inscrits et qui vont présenter après la pause. Jusqu'à la dernière minute, il y a quatre personnes qui se sont inscrites. Alors si vous n'êtes pas encore inscrits, vous avez les quinze minutes de la pause si vous voulez donner votre opinion pour ce soir.

1120 So, there's going to be a fifteen minutes break. After the break, we will hear madame Bourassa and madame Corbeil who are already registered. If other people want to sign up, I understand that there are five people, the register will stay open during the fifteen minutes, if you want to sign up. Alors on va fermer le registre à la fin de la pause d'ici quinze minutes.

1125 **PAUSE... REPRISE**

**LE PRÉSIDENT :**

1130 Si vous voulez reprendre vos sièges, assoyez-vous. Et j'annonce que le registre est fermé. Nous avons, je crois que ça va être cinq ou six personnes qui vont commencer. Alors si je

comprends bien, madame Bourassa et madame Corbeil, vous allez faire vos présentations ensemble? Venez, assoyez-vous. Bonsoir, Mesdames.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1135

Bonsoir. Nous sommes ici ce soir surtout pour vous faire part de nos préoccupations concernant le projet de compostage du secteur ouest. Il y a plusieurs points. Le point numéro 1 : les lignes directrices du MDDEP – ministère du Développement durable et des Parcs – en termes de dispersion d'odeurs, sont 98 % du temps plus petit ou égal à 1 unité d'odeurs par mètre cube et 95.5 % du temps plus petit ou égal à 5 unités d'odeurs par mètre cube.

1140

Pour la plage non balisée des lignes directrices, c'est-à-dire le .5 % du temps : 44 heures par année où les 5 unités d'odeurs par mètre cube peuvent être dépassées. Est-ce qu'il y a premièrement, une limite maximale d'unités d'odeurs à ne pas dépasser? Deuxièmement, une durée maximale d'émission à ne pas dépasser lors d'un épisode de mauvaises odeurs?

1145

Nous comprenons que durant environ 131 heures, qui provient du 62 heures – 175 heures moins 44 heures – soit 1.5 % du temps, la concentration en unités d'odeurs par mètre cube pourrait varier entre 1 et 5. Même si cela est conforme aux lignes directrices, ces concentrations pourront faire l'objet de plaintes.

1150

La dispersion de l'air traité est affectée par les conditions atmosphériques : le vent, la température, l'humidité, la hauteur du plafond, la présence de smog, etc., ce qui peut augmenter les épisodes de mauvaises odeurs. Également, pourrait-il y avoir des conditions d'opération en usine associées à des périodes de mauvaises odeurs? Par exemple, une forte charge à traiter.

1155

Ceci nous amène à vous demander si un traitement d'appoint pour l'air évacué pourrait éventuellement être mis en place dans des conditions défavorables à l'exploitation? Quel serait ce traitement d'appoint? De plus, nous croyons que des nez électroniques pourraient être installés à l'extérieur sur le site aux endroits stratégiques. Nous imaginons mal que la solution aux épisodes d'odeurs malodorantes soit d'attendre le temps qu'il faudra pour que ça passe.

1160

**Mme FRANCINE CORBEIL :**

1165 Le point 2 maintenant. Donc le point 2, c'est à partir de quelle concentration une odeur est-elle dérangeante? Donc dans le même rapport d'Odotech – parce que tantôt, on a parlé du rapport d'Odotech de septembre 2012 – il est écrit à la page 8, section 5, je cite :

*« Que les personnes au nez sensible peuvent commencer à signaler l'odeur à partir de 5 unités d'odeurs par mètre cube et à formuler des plaintes. »*

1170 Par ailleurs, dans un autre rapport concernant le Complexe environnemental de Saint-Michel, partie E du projet de recherche sur la détection des odeurs liées aux opérations de compostage daté de février 2004, Ville de Montréal, Odotech encore et Solinov, il est écrit à la page 245, section 9.3, et je cite :

1175 *« Qu'au-delà d'une concentration de 1 unité d'odeurs par mètre cube, plus de 50 % des gens sont en mesure de sentir l'odeur et risquent donc d'être incommodés. »*

1180 Donc je ne sais pas si vous voyez ici qu'il y a comme des informations qui ne sont pas pareilles. C'est-à-dire que – je reprends – en 2004, on nous dit que les gens vont être incommodés à partir de 1 unité d'odeurs et dans le rapport de 2012, on nous dit que c'est à partir de 5 unités d'odeurs. Donc par définition, une unité d'odeurs par mètre cube est la concentration odeur à laquelle 50 % de la population perçoit l'odeur et 50 % de la population ne perçoit pas l'odeur. Donc même en respectant les lignes directrices, les gens risquent d'être incommodés, c'est-à-dire à partir de 1 unité d'odeurs par mètre cube.

1185 Et que dire de la ligne directrice qui consiste à ne pas dépasser le 5 unités d'odeurs par mètre cube durant 99,5 % du temps. Donc il y a comme 1,5 % du temps où ça peut dépasser même le 5 unités d'odeurs.

1190 Il est fort probable que les gens seront incommodés par ces épisodes conformes aux lignes directrices et pas seulement les nez sensibles. En effet, nous croyons qu'à partir du moment où nous sentons une odeur, soit 1 unité d'odeurs par mètre cube, nous risquons d'être incommodés par celle-ci.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1195 Point numéro 3 : l'équipement de mesure. On songe à installer des équipements de mesure dans le secteur en dehors du site, ce qui est rassurant. Quels seront les moyens disponibles pour corriger une situation jugée critique? Si on s'aperçoit que ça ne va pas bien avec les instruments dans le secteur, il devrait y avoir une façon de prévenir une situation critique.

1200 Le point numéro 4 : mesure des unités d'odeurs. Les lignes directrices ne spécifient pas si les mesures sont faites à la sortie de la cheminée ou à 500 mètres de celle-ci, ce qui pourrait être sensiblement différent au niveau des concentrations retrouvées près des résidences rapprochées lors de la dispersion.

1205 Point numéro 5 : qualité de l'air à la sortie de la cheminée. On parle surtout du contrôle des odeurs, ce qui est une caractéristique organoleptique, mais qu'en est-il des composés organiques volatils dans l'air au sortir de la cheminée par comparaison à l'air ambiant dans les zones résidentielles? Il y a des gaz inodores ou très peu odorants qui ont des degrés de nocivité allant de léger à grave. Nous nous préoccupons de la qualité de l'air émis en dehors du seul paramètre  
1210 odeurs.

On n'a jamais évoqué la qualité microbienne de l'air évacué. La flore microbienne des substances traitées est abondante et variée. On dit que l'air sera accompagné de vapeur d'eau et un milieu humide favorise le développement de la flore microbienne. Cette flore risque donc d'être  
1215 dispersée avec l'air traité. Pouvez-vous nous rassurer à cet égard?

Nous aimerions ouvrir une parenthèse concernant la hauteur de la cheminée. Toujours dans le rapport d'Odotech de septembre 2012, on a fait une étude de la qualité de l'air dispersé au niveau des odeurs. Je cite :

1220 « Une hauteur de cheminée de 22.5 mètres permet une diminution des impacts odeurs hors site. L'évacuation via un cheminée de 22.5 mètres et une vitesse d'éjection verticale de 30

*mètres/seconde représente l'option avec le potentiel d'impact odeurs le plus faible. »*

1225 Doit-on déduire par le fait de ne pas avoir considéré la possibilité d'améliorer le traitement de l'air avant son éjection par la cheminée de 15 mètres, soit un scénario impensable. Ceci est une préoccupation pour nous. Y a-t-il néanmoins possibilité d'avoir un traitement d'appoint pour faire face aux épisodes défavorables à l'exploitation du site? Il faut être réaliste. De ces épisodes, il y en aura.

1230 Camions, point 6. Nous savons que les camions utilisés présentement, que ce soit pour la cueillette mécanisée ou non, ne présentent pas de sérieux problèmes d'odeurs. Cependant, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un nouveau mode de cueillette, c'est-à-dire que sans connaître le protocole de disposition des résidus verts et des résidus alimentaires dans la poubelle brune, nous avons peine à croire que les détritres seront scellés dans des sacs de plastique comme ils le sont  
1235 présentement dans la poubelle grise. Nous sommes préoccupés par le degré d'étanchéité des camions qui seront utilisés.

1240 Transport du digestat. Nous nous attendons à une réglementation adéquate pour éviter tout désagrément d'odeurs le long du trajet, probablement entre les arrondissements LaSalle et Saint-Laurent.

1245 Point numéro 8 : augmentation des résidus alimentaires à composter. La composition actuelle prévue pour le secteur ouest est de 40 % résidus alimentaires et de 60 % résidus verts. La densification du milieu urbain avec le temps et la sensibilisation des jeunes générations à la préservation de l'environnement pourraient faire évoluer le rapport résidus alimentaires – résidus verts vers des proportions plus égales. Notre préoccupation concerne la performance du traitement de compostage du secteur ouest. Sera-t-il aussi performant quant à la qualité de l'air au sortir de la cheminée, si on modifie la matière première à traiter?

**Mme FRANCINE CORBEIL :**

1250

Point 9. Donc là, je vais vous parler de mon expérience personnelle reliée aux odeurs provenant de sites industriels. Ma résidence est située près d'une usine de plastique – Licaplast pour ne pas la nommer – et une usine de café Van Houtte. Ces deux usines émettent des odeurs désagréables et potentiellement nocives dans l'atmosphère, par exemple des phtalates dans le cas de Licaplast – des phtalates sont des produits chimiques plastifiants – et des composés organiques volatils provenant de la torréfaction du café dans le cas de Van Houtte.

1255

1260

J'ai fait à quelques reprises des plaintes à ce sujet, des plaintes qui n'ont pas eu de suite, qui n'ont rien donné. J'appelais à Saint-Laurent, puis on me disait que Saint-Laurent s'occupait des bruits, ne s'occupait pas des odeurs. Donc j'appelle à la ville-centre à Montréal, puis enfin j'ai parlé à un monsieur Rodrigue, Nicolas Rodrigue, en 2009, puis il n'y a jamais rien qui a changé.

1265

Ce qui nous amène à nous inquiéter des odeurs qui seront générées par le centre de compostage. Parce qu'une fois que le centre sera construit et opérationnel, il est difficile de faire modifier les façons de faire.

1270

Donc point 10 : expérience à l'étranger. Par exemple, il y a eu des nuisances olfactives générées par le centre de compostage de Hera Vekst situé en Norvège au nord d'Oslo. Odotech a installé en 2009 le système OdoScan qui est un système de modélisation en temps réel de la dispersion des odeurs en continu. Depuis la mise en place du système, les plaintes reliées aux odeurs ont diminué de 50 %. Bien, il reste quand même l'autre 50 % constitué de gens qui sont encore incommodés. Je crois que personne ne devrait être incommodé par les mauvaises odeurs, y compris les travailleurs des industries voisines. Donc il est très important de s'assurer qu'il n'y aura pas de nuisances olfactives avant de choisir un site.

1275

Le dernier point, c'est l'équité territoriale. Je sais qu'il y a un intervenant tantôt qui en a parlé en anglais. Peut-être que je vais répéter certaines choses. L'arrondissement Saint-Laurent est situé à l'extrémité est du secteur ouest de l'Île de Montréal, presque au centre de l'île. Quelles sont les démarches qui ont été faites pour trouver un site situé plus au centre du secteur ouest ou

1280 encore à l'extrémité ouest ? Je sais qu'il y a eu des demandes à Dorval mais ça n'a pas fonctionné. Mais enfin, est-ce qu'il y a eu d'autres démarches qui ont été faites ailleurs?

1285 Il y aurait moins de camionnage de l'ouest vers l'est, d'autant plus que la matière à traiter provient en grande partie des arrondissements et des villes à l'ouest de Saint-Laurent. Saint-Laurent est un arrondissement hautement industrialisé comportant son lot de camions. En plus des camions de ses voisins de l'ouest, Saint-Laurent accueillera les camions de Ville Mont-Royal, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal, sans oublier les camions qui transporteront une partie du digestat en provenance du site de LaSalle.

1290 N'y aurait-il pas eu avantage de faire deux sites au lieu d'un seul afin de répartir les inconvénients et que cela soit plus équitable ? Peut-être que le West Island pourrait faire sa part? Ce secteur-là est complètement épargné. Il n'y a pas de centre de compostage et puis en plus de ça, ils sont avantagés, ils sont privilégiés en ce sens que les vents dominants viennent de l'ouest. Ça fait qu'il n'y a rien dans le West Island. Et puis tantôt, j'ai entendu parler l'intervenant de Saint-Michel et puis peut-être que s'il y avait deux sites au lieu d'un, peut-être que ça pourrait même...  
1295 enfin, peut-être que ça pourrait peut-être régler en partie le problème de Saint-Michel.

1300 Donc la conclusion, c'est que d'après nous, le choix du site est une étape. L'autre étape serait de nous informer des normes d'exploitation concernant les nuisances. Il est bien écrit que les lignes directrices ne sont pas des normes.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1305 Ce sont des lignes pour optimiser le choix du site. Mais pas des normes d'opération.

**Mme FRANCINE CORBEIL :**

Donc donner notre aval à ce stade-ci est prématuré.

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Merci, Mesdames. J'ai une question pour vous et peut-être madame Brodeur en aurait aussi. Je voudrais être certain que j'ai compris. Si j'ai bien entendu votre citation de l'étude de février 2004, que les odeurs sont perceptibles pour 50 % de la population à 1 unité.

1315

**Mme FRANCINE CORBEIL :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1320

Et vous avez contrasté ça avec l'autre étude qui parle de 5 unités.

**Mme FRANCINE CORBEIL :**

1325

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1330

Mais je crois que la différence, c'est le mot « perception ». Est-ce que selon vous, une odeur perceptible est forcément une odeur *nuisante*, dérangeante?

**Mme FRANCINE CORBEIL :**

1335

Non, c'est bien sûr qu'une odeur perceptible n'est pas forcément une odeur, je veux dire, malodorante. Mais quand même, c'est qu'on nous dit qu'on peut – c'est que dans les deux rapports, dans un rapport, on nous dit que des plaintes vont – à partir du moment qu'une odeur, nuisible ou non, est perceptible à partir de 1 unité d'odeurs, bien ça veut dire que les odeurs à concentration de 1 unité d'odeurs peuvent être nuisibles. Donc il peut y avoir des plaintes à partir de 1 unité d'odeurs.

1340 **Mme AGATHE BOURASSA :**

Mais il faut comprendre que les odeurs qui vont sortir du centre de compostage, je pense que tout le monde s'en doute que ce n'est pas désirable. Ça peut être subjectif mais j'ai des doutes qu'il y a beaucoup de gens qui vont s'adonner à aimer ça.

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, O.K. Merci. Madame Brodeur, avez-vous des questions?

1350 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Moi, j'aurais une question qui me permettrait – il y avait votre réponse qui me permettrait de mieux comprendre. Dans votre chapitre sur la qualité de l'air à la sortie de la cheminée, vous parlez entre autres dans le dernier paragraphe des deux hauteurs de cheminée à 15 mètres, puis l'autre à 22.5 et vous dites entre autres : « *Doit-on en déduire que le fait de ne pas avoir considéré la possibilité d'améliorer le traitement de l'air avant son éjection par le cheminée de 15 mètres soit un scénario impensable?* » Voulez-vous préciser ce que vous avez en tête en écrivant ça?

1355

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1360

Ils ont fait une étude sur deux hauteurs de cheminée et c'est évident que la qualité de l'air au site voisin était de plus grande qualité avec la cheminée la plus haute.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1365

Oui.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1370                   Donc ils ont dit : « On va prendre la cheminée la plus haute. » Je crois que ça doit être la  
décision officielle mais le texte a l'air de dire ça.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1375                   Oui.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1380                   Nous, on se dit pour améliorer la qualité de l'air dans le voisinage du point d'émission, on  
peut améliorer l'air, la traiter pour qu'elle soit meilleure en partant. Au lieu de la laisser comme elle  
est et de l'envoyer un petit peu plus haut.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1385                   Si je vous comprends, c'est de la traiter à l'intérieur de l'usine?

**Mme AGATHE BOURASSA :**

Bien oui. Parce que là, on dit : « On ne la traitera pas davantage. »

1390                   **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

De faire en sorte qu'elle...

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1395 Mais on va l'envoyer un petit peu plus haut, ça va sentir moins. Alors moi, je me pose la question : est-ce que c'était un scénario qui n'était pas envisageable de laisser la cheminée de 15 pieds et de la mieux traiter...

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1400 À l'intérieur.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1405 ... à l'intérieur.

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1410 De l'usine.

**Mme AGATHE BOURASSA :**

1415 Voire même la mettre à 22 mètres, la traiter encore mieux pour avoir des normes acceptables. Parce que les normes, de prime abord, on regarde les normes, puis on se dit : bien l'affaire est belle. 99.5 %, ça ne dépassera pas 5. Et 98 % du temps, ça ne dépassera pas 1. Mais 1, ça sent déjà, puis tout le temps où entre le 1 et le 5, c'est susceptible d'avoir des plaintes, ça. Entre le 1 et le 5, parce que la définition d'une unité d'odeurs, c'est ça. C'est quand la moitié des personnes dans le voisinage le sentent, l'autre moitié ne le sent pas. Si on monte à 2, on va peut-être tomber à 75-25. Mais rendu à 5, croyez-moi que qu'il y a pas grand-monde qui ne le sentira pas.

1420

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Merci.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Mesdames. Alors ma prochaine personne, c'est monsieur Laurent Barcelo.

**M. LAURENT BARCELO :**

1430

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1435

Bonsoir, Monsieur.

**M. LAURENT BARCELO :**

1440           Moi, j'ai une question toute simple. Je suis un résident de Ville Saint-Laurent qui est inquiet par rapport au projet, notamment du fait de la position de l'aéroport. Et je voudrais savoir si ça serait possible que l'Office publie sur son site web la localisation de centres de traitement comparables pour que les citoyens puissent vérifier que tout ça est finalement aussi merveilleux qu'on le dit.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, la question a été déjà posée et la réponse est déjà sur le site. Madame Naud essaie de se rappeler de quel chiffre, mais il y en a un à Ottawa, à Hamilton.

**M. LAURENT BARCELO :**

1450

Avec l'endroit précis pour qu'on puisse contacter les riverains.

**LE PRÉSIDENT :**

1455

Les adresses...

**Mme ÉLISE NAUD :**

Les adresses sont sur le site, le document 3.15, je crois.

1460

**M. LAURENT BARCELO :**

Parfait.

1465

**LE PRÉSIDENT :**

C'est tout? Merci, Monsieur. Madame Margaret Pamzera?

**Mme MARGARET PAMREZA :**

1470

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1475

Bonsoir, Madame.

**Mme MARGARET PAMREZA :**

1480           Moi, j'habite sur la rue Wood depuis 40 ans et on a choisi ce quartier-là parce qu'il y avait beaucoup de zones vertes. C'est sûr que dans 40 ans, ça s'est beaucoup, beaucoup développé mais je pense que les gens qui ont choisi de vivre là ont choisi un certain mode de vie et qui comportait de la sécurité au niveau de l'air, par exemple, pouvoir bien respirer. Et c'est sûr que le trafic, ça entrainait aussi à ce moment-là en ligne de compte.

1485           Comme j'ai dit, ça a beaucoup changé. Là, on est vraiment, vraiment entouré par des zones industrielles. On a derrière chez nous maintenant beaucoup de fils à haute tension. Ce qui était une tout petit poste lorsqu'on était là au début est devenu quelque chose de très gros maintenant. Il y a eu la route 13 naturellement qui s'est développée. Il y a eu beaucoup de trafic avec ça.

1490           Maintenant, moi ce qui me concerne, c'est justement la qualité de l'air, le trafic autour et ce qui va se passer au niveau – disons on a presque en face de chez nous, on a l'école et on a une résidence pour personnes âgées aussi. Et je pense que les jeunes qui sont là, sont là pendant neuf mois par année, les personnes âgées sont là douze mois par année. Nous, nous sommes là douze mois par année. Il y a beaucoup de points qui ont été soulevés quant à la qualité de l'air et le trafic que ça va créer autour et le genre d'environnement qui va être appelé à changer.

1495           Alors je pense que quand on a investi 40 ans de notre vie dans un certain quartier, on n'est pas vraiment content de voir quelque chose s'implanter derrière nous, où on ne peut pas nous donner vraiment de bonnes réponses. On dit, bon, 500 mètres, donc ça c'est un demi-kilomètre.  
1500           Un demi-kilomètre, c'est rien. Moi, je ne suis pas convaincue des arguments qui sont donnés.

1505           Il y a aussi la part que j'ai entendue tout à l'heure de la Ville de Saint-Laurent qui cherche à nous envoyer le trafic sur le boulevard Gouin. Déjà comme on sait, on a *two lanes* sur le boulevard Gouin. Quand on est pris dans notre coin comme on l'est présentement, il faut faire des beaux détours pour pouvoir y arriver. Alors là, si on vient encore ajouter au trafic, ajouter au capharnaüm, je pense que ça va être très difficile pour nous de vivre dans ce coin-là.

1510 Maintenant, c'est sûr qu'il y a toujours la solution de déménager mais est-ce que les gens veulent déménager? Est-ce qu'il n'y a pas des droits acquis pour les citoyens qui étaient là depuis plusieurs, plusieurs années, à savoir qu'ils peuvent rester chez eux, tranquilles, sans être dérangés par des projets qui ont été rejetés ailleurs. Et pourquoi que les gens pourraient les rejeter ailleurs et que nous, nous devrions les accepter? Alors c'est ma question.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Ce n'est pas vraiment la soirée d'information, de questions. C'est vous qui nous informez. Mais je pense quand même qu'ayant posé votre question, c'est évident votre opinion sur ça et nous vous...

1520 **Mme MARGARET PAMREZA :**

Je me suis présentée ce soir parce que j'étais absente lors de la première réunion, j'étais à l'extérieur de la ville. Donc...

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand même, je comprends votre préoccupation. Nous comprenons votre préoccupation. Madame Brodeur, est-ce que vous avez des questions?

1530 **Mme MARGARET PAMREZA :**

Est-ce que les citoyens peuvent faire une différence à un moment donné?

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Madame, vous posez une question que – étant déjà un professeur d'urbanisme, je  
pourrais vous donner un cours magistral de 45 minutes à 2 heures. Ce n'est pas le moment de dire  
mais il y a une expression qu'en tout cas, dans un tel – comment répondre à ça? Vous voulez une  
réponse ou c'était une question de rhétorique? Parce que je vais vous dire qu'au sens d'une  
1540 démocratie représentative, chaque citoyen a le droit de prendre la parole, de parler à ses voisins, à  
ses représentants élus et c'est de cette façon qu'un citoyen peut faire la différence.

**Mme MARGARET PAMREZA :**

1545 Et naturellement, le volume fait la force aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1550 **Mme MARGARET PAMREZA :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Merci, Madame. Monsieur Carl Ramsay? Bonsoir, Monsieur.

**M. CARL RAMSAY :**

1560 Bonsoir. Mon nom est Carl Ramsay, je suis résident de Saint-Laurent, et puis je suis allé  
dans la chambre de mon fils ce soir, puis probablement que s'il y a une grande cheminée qui va  
sortir de l'usine, je vais pouvoir la voir de sa chambre. Alors ça vous donne une idée de mon  
implication dans le projet.

1565 En fait, il y a plusieurs de mes questions où j'ai eu des réponses ce soir mais il reste quelques petites choses que j'aimerais dire. Par exemple, le document qu'on a reçu ici, on l'a reçu – moi, en fait, je me souviens, je l'avais reçu environ le 7 octobre ou quelque chose comme ça et puis vu que la séance d'information était le 9 octobre, honnêtement, je me suis ramassé ici avec mon fils – je n'avais pas trouvé de gardienne, puis j'essayais de participer, j'étais totalement incapable, madame s'en souvient ici. Puis ça, c'est une chose.

1570 Une autre chose qui, selon moi, n'est pas super, c'est qu'on a reçu le dépliant, il n'est qu'en français et puis les gens dans mon quartier, mes deux voisins d'en face sont Vietnamiens, l'autre à côté, c'est un Italien qui ne parle pas tellement bien, puis l'autre est Grec, puis on a des Indous aussi. Alors ça parle toutes sortes de langues dans la rue chez nous et puis je leur montre le document, j'ai dit : « Avez-vous vu ça? » Il dit : « Non, non, on ne l'a pas regardé. » Et puis il dit : « Oui, on a regardé mais on n'a pas compris. » Alors il y a un site web là-dedans, c'est marqué : « *English version at blablabla* », puis si vous y allez même ce soir, c'est marqué : « *page not found* ».

1580 Honnêtement, je ne sais pas, mais être anglophone ou avoir de la difficulté avec le français, comme c'est le cas de beaucoup de gens dans la portion de Saint-Laurent dans laquelle j'habite, je n'aurais eu absolument aucun accès à tout cela. Alors c'est un peu pour ça que je trouve que c'est quand même important de soulever cet aspect-là.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci. Vous soulevez des informations importantes. Moi, je ne suis pas le webmestre, je teste quelques parties du site de l'Office. J'admets que je n'ai pas testé cette fois-ci l'onglet anglais. On va regarder ça et on va faire mieux la prochaine fois.

1590 **M. CARL RAMSAY :**

Oui. Bien, en fait, moi être à la place de ces gens-là, il y avait des gens qui étaient vraiment irrités par rapport à ça, parce qu'ils se disent bien là, on s'en fait passer une vite. Moi, je le comprends bien, il n'y a pas de problème, mais...

1595

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a aussi les personnes au téléphone, il y a aussi un numéro de téléphone où les gens auraient pu téléphoner pour avoir plus d'informations et des informations en anglais. Avez-vous d'autres commentaires?

1600

**M. CARL RAMSAY :**

J'ai une autre question aussi, en fait, c'était au niveau – on parle d'un volume d'environ 50 tonnes so-so, par année. Et puis on sait que la Ville se garde – on sait qu'il y a une partie du terrain qui ne sera pas utilisée immédiatement. Qu'est-ce qui nous dit en tant que citoyens, nous, que tout d'un coup, on ne découvrira pas des nouveaux besoins en termes de compostage et puis qu'on n'agrandira pas la facilité de compostage pour avoir un tonnage plus élevé dans le futur? En fait, je ne vous pose pas la question, vous ne savez pas...

1605

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Mais cette question a été déjà posée à la soirée. Peut-être que vous étiez occupé avec votre fils, vous n'avez pas entendu, mais je vais résumer la réponse pour dire que même si on doublait la quantité de compostage, ce qui est vraiment énorme compte tenu de la quantité des gens qui font le recyclage, on peut imaginer combien le compostage les gens vont participer. Que l'usine actuelle prévue est suffisante et qu'il n'y aura pas besoin d'agrandir sur le terrain. Mais cette idée-là a été déjà soulevée par l'arrondissement Saint-Laurent qui soulève dans ses propositions de limiter l'exploitation du terrain au projet tel que proposé actuellement et ne pas permettre l'agrandissement. La recommandation a été déjà faite.

1615

1620

**M. CARL RAMSAY :**

D'accord. Merci.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jean-François Girard? Bonsoir, Monsieur.

**M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

1630

Bonsoir. Moi, je suis un citoyen de la petite enclave de Saraguay entre le Bois-de-Liesse et le Bois-de-Saraguay. C'est sûr que notre préoccupation principale, c'est les odeurs, mais ç'a été longuement discuté. On va rester à l'affût de ça, on va chercher à se faire représenter et participer à l'élaboration de tout ça au niveau odeurs.

1635

Mais moi, je veux intervenir surtout parce que j'ai entendu monsieur Miele de Ville Saint-Laurent énoncer la possibilité de prolonger le boulevard Thimens est-ouest pour faire circuler les camions et ça m'inquiète beaucoup. Alors je voudrais que vous témoigniez de cette inquiétude à la Ville pour laquelle vous êtes ici aujourd'hui.

1640

Évidemment, pour nous, si on vient prolonger Thimens en boucle puis qu'il vient coller notre quartier, ça va faire énormément de bruit, en plus de la pollution visuelle que ça représente si on imagine en plus que les automobiles vont vouloir circuler là aussi, et l'odeur éventuelle des camions aussi.

1645

C'est effectivement un élément qui est sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal depuis plus de 40 ans, nous en sommes conscients, et c'est la première fois qu'on s'inscrit en faux contre ce projet-là. Il a été déjà mis de côté en différentes circonstances dont à une époque où on voulait faire un prolongement qui serait continué à travers le Bois-de-Liesse. Je me souviens avoir marché avec le maire Tremblay – que nous connaissons malheureusement tous – et sa femme, à travers le Bois-de-Liesse pour lui montrer à quel point c'était beau. Et finalement, ç'avait été mis de

1650

1655 côté. Évidemment, plusieurs personnes étaient contre ça. C'est les gens de l'ouest de la Ville qui voulaient avoir ça. Donc ça fait longtemps que c'est là, mais ça ne veut pas dire que c'est pertinent. Des plans d'urbanisme qui datent de presque 50 ans ne sont pas nécessairement liés aux besoins actuels.

1660 Évidemment, aussi cette éventualité-là avait été, je pense – je ne suis pas sûr de me souvenir bien des chiffres – on parlait de 3 ou 4 M\$ pour faire un petit bout de rue, parce qu'ils voulaient faire ça à plusieurs voies de large, pour faire passer, si on prend les 40 à 70 camions par jour, période de pointe à 70, 25 % viennent de l'ouest, donc on parle d'une dizaine de camions par jour pour un petit bout de rue qui viendrait détruire notre quartier et qui amènerait du trafic et qui coûterait 3-4 M\$ - le chiffre étant très relatif – ça me semble une aberration.

1665 Et en plus, le maire DeSousa, qui est encore ici peut-être, j'ai su entre les branches qu'il voulait organiser une piste cyclable le long de la voie ferrée. Si c'est son désir encore, bien je ne pense pas qu'il soit tellement intéressé à avoir une route qui vienne passer à côté de cette piste-là dont l'objectif est de lier deux boisés – déjà un qui est organisé, un qui va l'être bientôt – ça serait un petit peu aberrant.

1670 Alors je termine en disant que les citoyens de Saraguay sont un groupe assez organisé et assez solidaire. On a fait notre preuve dans plusieurs batailles, le premier étant un projet immobilier dans le Bois-de-Saraguay il y a 32 ans à peu près, je n'étais même pas encore dans le quartier, je suis là depuis 26 ans. Ensuite, la cimenterie Lafarge a voulu installer une usine à proximité. On s'est battu et on a bloqué le projet. La bande de terre dont on parle a déjà été déboisée pour un projet qui était en branle. On a bloqué tout ça, on a fait reboiser l'endroit dans le  
1675 passé. Et récemment, on s'est rendu célèbre en faisant dévier les vols de nuit qui nous ont été imposés pendant quelques années et on n'en a plus maintenant.

1680 Alors si la Ville de Montréal veut avoir des citoyens organisés qui luttent contre un projet, bien, ajoutez le prolongement de Thimens et vous allez avoir toute une organisation contre vous. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1685            Monsieur Girard, j'ai une question à vous poser. Alors vous exprimez une opposition très claire contre le prolongement du boulevard Thimens.

**M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

1690            C'est sûr. C'est sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

1695            Mais vous n'avez pas d'opposition au projet le centre de traitement...

**M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

1700            Ah oui, j'en ai. J'ai dit en prémisse que le niveau des odeurs m'inquiète énormément et je mentionne que nous sommes au moins une vingtaine du secteur dans lequel j'habite actuellement. Ça, c'est ceux que je connais. Probablement que nous sommes une trentaine. Donc la moitié des gens ici viennent de notre quartier. Ils sont très préoccupés.

1705            Ce que j'ai entendu de madame Bourassa, chimiste, ici au début m'inquiète encore plus, parce qu'on nous a présenté ça comme étant une unité d'odeurs, chaque unité d'odeurs. Si une unité d'odeurs, c'est 50 % des gens peuvent se plaindre – peuvent le remarquer, c'est dramatique. Je pourrais élaborer longtemps sur mes inquiétudes là-dedans. J'ai voulu vous ménager mais si vous m'embarquez dans ça, je vais y aller à fond.

**LE PRÉSIDENT :**

1710            Je pense que vous avez clarifié.

**M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

1715 Une de mes questions par rapport à ça, c'est que l'odeur qui est émise prend combien de  
temps à disparaître? Si on compte juste les temps d'émission et qu'on ne tient pas compte du  
temps de persistance de l'odeur, ça change tout. S'il y a 25 épisodes d'émission qui durent 8  
heures chacun, c'est autre chose ça. Comment on les contrôle, une fois qu'elles sont faites? Alors  
tous vos chiffres, pour des gens qui ne connaissent pas ça, ça peut paraître rassurant, mais quand  
on gratte un peu, on s'inquiète. Et nous sommes très inquiets.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Madame Karen-Ann MacWhirter ? .

1725

**Mme KAREN-ANN MACWHIRTER :**

Good evening.

**LE PRÉSIDENT :**

1730

Good evening.

**Mme KAREN-ANN MACWHIRTER :**

1735

I'm here on behalf of my husband and I actually. As concerned citizens, we found out  
about this meeting 24 hours ago. Apparently, there was a flyer sent out which, quite frankly, I think  
is inadequate way of informing citizens of something so serious that's going on 500 meters from  
our home.

1740

I live on Wood Avenue in Ahuntsic-Cartierville and my husband, who can't be here tonight,  
and I wanted to go on record with our concerns for this project going forward. Like I said, the fact  
that it's 500 meters from our home is very disconcerting.

1745

First off, the major concern is health concerns. In 24 hours, I've been able to do a bit of research, which I've read some information concerning regarding bioaerosols that are released into the air during the composting, which do cause lung problems, asthma, stuff like that. So, that's obviously concern, I have a baby on the way so it's a concern for my child as well.

1750

We're concerned also about, quite frankly, there being a dump in our backyard. We purchased a home in an area that's a protective forested area that we were quite proud to live in and as of the gentlemen spoke about this evening, the St-Michel area is known as the city's dump, quite frankly, I don't want to live next to the city dump. To say it's not garbage would be wrong, it is. Compost is garbage at the end of the day. The smells, the odours, I don't care how minimal they are, I don't want my backyard smelling garbage, quite frankly. I think it's a bit ironic that we're going to be in such an ecofriendly area and have to deal with things like that.

1755

Quality of life could be compromised, I don't know. I question the research and studies that have been done and cited. I'm not sure that they're sufficient. Why we live in a country with the amount of land that we have and this has to be 500 meters from a residential area is beyond me. And that's basically what I wanted to go on record as saying, and my husband and I have discussed this together and if this is going to go ahead, then we will be looking into what we can do as citizens to try and put a stop to this.

1760

**LE PRÉSIDENT :**

1765

I have one question. You mentioned research on bioaerosols, I understand that you only found out 24 hours ago. The project is an enclosed project, it's not an open air. The research that you found about bioaerosols being emitted, what kind of composting facility, do you know?

1770

**Mme KAREN-ANN MACWHIRTER :**

I'm not 100% sure. It was a study that was done out of the U.K. But my question is: if it's a closed facility, there's still bacteria that emits these bioaerosols from the composting process. Where is that going to go if it's in an enclosed site? It has to be released somewhere. What is the,

1775

like, for me, it's just logical that that's going to get released somewhere even though the facility is closed.

**LE PRÉSIDENT :**

1780

All right. Madame Brodeur? Thank you.

**Mme KAREN-ANN MACWHIRTER :**

Thank you.

1785

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a Harout Chitilian. Monsieur Chitilian. Bonsoir, Monsieur.

**M. HAROUT CHITILIAN :**

1790

Bonsoir. Je me présente, je suis l' élu de Bordeaux-Cartierville, donc le conseil municipal qui représente les citoyens du côté sud du chemin de fer, du site. Avant de commencer, j'aimerais faire une mise en contexte, si vous me permettez. L'arrondissement a déposé ce soir un mémoire au nom de l'ensemble des élus de l'arrondissement. Vous aurez accès à ce mémoire sur le site web de l'Office de consultation publique une fois que les travaux seront complétés mais j'aimerais quand même faire un résumé de ce mémoire et ajouter des commentaires supplémentaires à ce mémoire. Et également avant de présenter le mémoire et les recommandations supplémentaires, de faire une mise en contexte.

1795

1800

Ce soir, on a eu l'impression – et je ne peux pas blâmer les citoyens pour cette situation-là – que les autorités publiques, avant que le projet soit rendu à cette phase, ne se sont pas intéressées à ce projet. Moi, pour avoir suivi le dossier depuis 2010, je peux témoigner le contraire. Vous savez, il y a quelques années, on avait une vision de créer *une île une ville*, on disait. Mais les arrondissements de nos jours ne sont pas des îles dans une ville. Ils doivent collaborer

1805 ensemble sur de nombreux dossiers et le fait que ce site se trouve sur le terrain de l'arrondissement Saint-Laurent n'exclut pas l'intervention et la collaboration avec l'arrondissement limitrophe qui est l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

1810 Donc pour faire une mise en contexte au nom des élus de l'arrondissement et en mon nom surtout, ce site est un site, comme on le sait, qui est revenu plus tard dans le processus, parce qu'il faut souligner les efforts qui ont été investis par la Ville de Montréal pour trouver un site dans l'ouest de l'île, plus centré dans l'ouest de l'île, alors qu'on a considéré des dizaines et des dizaines de sites pour, à la fin, frapper le mur de l'Aéroport de Montréal qui a déposé une lettre dans la consultation précédente pour nous faire part, pas juste des préoccupations mais des dangers liés au péril aviaire.

1815 Donc après un processus dans lequel en tant qu'élu local on est intervenu sur plusieurs niveaux pour amener le site dans l'extrémité ouest de l'île, et on s'est frotté à l'Aéroport de Montréal, on s'est dit : écoutez, dans le cadre de ce processus-là, on va être aussi vigilant qu'on l'a été entre 2010 et aujourd'hui, et on va travailler avec les autorités compétentes pour améliorer le projet.

1820 Donc en termes de recommandations pour l'arrondissement, comme les citoyens, on a les mêmes préoccupations, commençant par les odeurs. Pour les odeurs, on a parlé d'unités d'odeurs, on a parlé de la perceptibilité des odeurs, mais pour être ingénieur moi-même, des fois, en génie ou dans des équations reliées au domaine d'ingénierie, je peux amener l'exemple de fatigue.

1830 Quand un matériel brise après X nombre de temps, quand il y a de façon récurrente le même mouvement ou la même force qui est appliquée sur ce matériel-là, même si la force est minimale, la même constatation pourrait se faire pour tous les effets et les nuisances qui peuvent résulter de ce site. Parce que même s'ils sont minimes, s'ils sont soutenus et continus sur une période de temps, ils peuvent nuire à la qualité de vie des citoyens riverains.

1835           Donc pour les odeurs, nous on a eu des assurances, des études d'Odotech, mais on veut aller plus loin. On veut que les autorités compétentes – dans ce cas-là, la Ville – procèdent à l'installation de nez électroniques, pas juste du côté de l'arrondissement Saint-Laurent, du côté de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville aussi, surtout dans le domaine Saraguay, et qu'on ait en temps réel toujours une idée du niveau d'odeurs, des dispersions de ce site-là.

1840           Au-delà de l'odeur, ce soir, on a aussi vu certains citoyens amener des préoccupations vis-à-vis la composition de l'air qui va être éjecté de cette cheminée. Donc ça aussi serait un élément à suivre en temps réel, en tout temps. Et même, j'irais plus loin, moi en tant qu'élu local et même élu montréalais, on parle beaucoup de données ouvertes de nos jours et les citoyens veulent être rassurés en tout temps et demandent de la transparence des élus et des autorités compétentes.

1845           Je pense que ces données-là en temps réel devraient être disponibles à l'ensemble des citoyens sur un site web. Donc quelqu'un en tout temps pourrait se *loguer* et voir quels sont les niveaux d'odeurs, quelle est la composition des matériels qui sont en train d'être éjectés par cette cheminée.

1850           Deuxième question ou deuxième recommandation, excusez. C'est la question de la cheminée. Vous savez, une fois qu'on a rassuré les gens sur la composition de la substance qui est en train d'être éjectée et l'odeur qui vient avec, il y a la perception aussi. Et je parlais avec les citoyens récemment, quelqu'un me disait : « Écoute, si je veux vendre ma maison et j'ai un visiteur

1855           chez moi, même si je lui garantis, je mets ma main sur la Bible, le Coran, le Tora ou nommez-les, ça peut être n'importe quel livre religieux, juste la perception de cette cheminée-là va créer une crainte chez l'acheteur. »

1860           Donc moi je vais plus loin que le *nice to have* qu'on a vu la dernière fois. Le projet de serre sur le toit doit être obligatoire si le projet va de l'avant. Parce que cette serre-là aura double fonction : oui, c'est bien beau pour être un édifice LEED or certifié, avec l'agriculture urbaine aussi, c'est des concepts très, très tendance de nos jours mais également, cette serre doit camoufler en partie ou même au complet cette cheminée-là qui va être sur le toit de ce site-là. Donc ça, c'est pour la cheminée.

1865

1870 Troisième recommandation, c'est le bruit. On sait à Montréal, on a, à cause de la jurisprudence depuis quelques années qu'il y a eu notamment dans un dossier d'urbanisme sur la rue Hutchinson dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal et Outremont et également récemment, il y a même une jurisprudence au niveau du respect de la réglementation de bruit entre les arrondissements.

1875 Ça veut dire que certains résidents d'Ahuntsic-Cartierville, même s'ils ne sont pas résidents, ils peuvent faire appliquer le règlement de bruit qui est du côté de Saint-Laurent. Il y a une jurisprudence – on a annexé dans notre mémoire justement cette jurisprudence – qui est la cause de la *Ville de Montréal c. John Meunier inc.*, qui date de 2008. Donc je vous invite de consulter ça.

1880 Mais en même temps, nous, on maintient premièrement que les heures d'opération – et ça, on n'a pas parlé de l'opération encore – mais doivent respecter les heures d'opération qui sont les normes dans la réglementation municipale, donc de 8 h à 18 h, lundi à samedi, mais également dans l'ensemble des trajets qui ont été évoqués pour arriver au site, que ça soit par Henri-Bourassa, que ça soit par Pitfield, on ne parle pas des manœuvres que les camions vont faire sur le site.

1885 Encore une fois, pour vivre la situation actuellement, des camions qui reculent dans un édifice, oui, c'est des normes de la CSST d'avoir l'indication sonore d'un camion qui recule, c'est extrêmement dérangeant. Et nous, au niveau de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, ce n'est pas une suggestion, ce n'est pas une recommandation, c'est une obligation. On veut que les trajets pour rentrer sur le site n'incluent en aucun moment des camions qui reculent, parce que le  
1890 bruit d'un camion qui recule, peu importe la distance que tu te trouves, est dérangeant quand c'est fait de façon répétitive. Ça, c'est la recommandation 3 qu'on a émise.

1895 Pour la recommandation 4, on a eu la dernière fois une présentation d'une possibilité d'un comité citoyen de suivi. Je connais, pour avoir vécu aussi avec une autre entité publique, l'Aéroport de Montréal, où il y a un comité consultatif de climat sonore mais qui a une gouvernance, selon moi, qui est défailante parce qu'on a seulement une chaise pour la Ville de Montréal. Ville de

1900

Saint-Laurent historiquement avait une place mais maintenant qu'elle est devenue partie de Ville de Montréal, l'arrondissement Saint-Laurent possède une chaise là aussi. Par contre, Montréal avec un 1.8 million d'habitants a seulement deux places comparées à trois places pour les villes de Dorval, Pointe-Claire et je pense – le nom de la troisième ville m'échappe.

1905

Tout ça pour dire que la composition de ce comité de suivi doit tenir compte des poches de population qui restent autour du site. Le site est à Saint-Laurent, ce n'est pas tous les citoyens de ce comité-là qui doivent provenir de Saint-Laurent, parce que de l'autre côté du chemin de fer, il y a quand même une population appréciable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville qui y réside. Donc ça, c'est un point à retenir.

1910

J'ai en rafale aussi quelques recommandations. J'achète aussi l'idée, si jamais on donne l'aval à ce projet, de créer une servitude de non-utilisation, si c'est le cas, pour 100 ans parce que c'est bien beau de s'engager verbalement mais il faut aussi une garantie légale que le site ne sera pas agrandi dans les années à venir.

1915

Deuxième point, je veux – je ne sais pas si le terme existe en français – découpler le développement et le projet de prolongement du boulevard Thimens de ce projet-là, parce que comme le citoyen l'a indiqué, ce n'est pas un projet qui fait l'unanimité du côté de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et on ne profitera pas de l'occasion de l'installation d'un site de compostage pour aussi passer une recommandation de la mise en place ou de l'enchaînement de ce boulevard-là. C'est loin de la coupe aux lèvres, selon moi.

1920

Finalement, je sais que tout projet – parce que les citoyens de Saint-Michel l'ont souligné – qui doit procéder sur un site qui n'est pas déjà réglementé, donc zoné avec le zonage propice, doit passer par les étapes d'approbation. Dans ce cas-là, on va utiliser l'article 89 de la charte de la Ville.

1925

Donc j'aimerais aussi que l'Office, dans la communication qu'il va faire avec les citoyens dans son rapport, si l'Office donne son aval à ce projet, bien l'Office renseigne également les citoyens qu'il y aura une autre étape de consultation, cette fois-ci pour procéder au changement de

zonage du site. Je ne pense pas que le processus actuel, c'est pour accorder le changement de zonage dans le cadre de l'article 89. Je ne sais pas, c'est une question que je pose.

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça l'est.

1935

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

C'est ce qui explique la consultation.

**M. HAROUT CHITILIAN :**

1940

Donc la consultation n'est pas pour faire des bonifications au projet, il inclut également le changement de zonage de l'article 89? D'accord. Donc il n'y aura pas de consultation pour le changement de zonage. C'est celle-là.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Il n'y a pas de processus référendaire...

**M. HAROUT CHITILIAN :**

1950

Non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1955

... et c'est la consultation qui inclut l'amendement de zonage.

**M. HAROUT CHITILIAN :**

1960 Mais dans ce cas-là, je ferais le commentaire : est-ce que ça va s'appliquer également pour le site de Saint-Michel? Est-ce que la consultation qui a été tenue pour le choix des sites sera considérée également comme la consultation pour donner le changement de zonage pour le site de Saint-Michel?

**LE PRÉSIDENT :**

1965 Oui.

**M. HAROUT CHITILIAN :**

1970 Donc dans ce cas-là aussi, c'était la même chose. D'accord. Pour terminer, encore une fois je reviens sur les données de transparence dans l'exploitation du site également, parce qu'on a parlé beaucoup de l'implantation du site mais je pense qu'on a besoin – je ne sais pas si c'est l'Office ou la Ville, ça serait mieux si c'est l'Office – de mettre en place des normes d'exploitation et également un cadre qui va s'appliquer à l'ensemble des sites. Et ça peut être un cadre qui est même plus restrictif que les normes législatives en place par le ministère de l'Environnement. Donc  
1975 c'est juste ça les commentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

1980 Merci, Monsieur Chitilian. Avez-vous un commentaire ou une question?

**Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1985 Merci beaucoup de votre présentation. Voudriez-vous vous expliquer sur votre dernière recommandation concernant la transparence de l'exploitation. Qu'est-ce que vous avez en tête pratiquement?

**M. HAROUT CHITILIAN :**

1990 Oui. La gouvernance d'un site semblable – parce que je prends toujours l'exemple moi de l'Aéroport de Montréal, d'accord? C'est un service fédéral public. C'est un terrain fédéral qui a été cédé à une entité qui a été constituée pour gérer ce site-là. Mais demandez à n'importe quel citoyen ici de vous décrire la relation qu'ils ont avec cette entité-là, d'obtenir de l'information, d'avoir accès à des données, et c'est horrible.

1995 Oui, ils font un effort, je le reconnais, mais comme il y a une gouvernance qui est à plusieurs niveaux, le gouvernement fédéral qui a cédé le droit d'exploitation à une entité qui est considérée comme une entité privée – parce qu'on ne connaît pas qui va hériter de la gestion de ce site-là – et si ce n'est pas la Ville, si c'est une entité privée, ça y est, on a frappé un mur parce qu'avec des entités privées, la loi d'accès à l'information, je ne sais pas si ça s'applique avec les entités privées. En tout cas, dans le cas de l'Aéroport de Montréal, par exemple, ça ne s'applique pas. Un citoyen ne pourrait pas demander d'accéder à des documents parce qu'ils disent : « On est une entité privée. » Et la même chose devrait être considérée avec les sites à travers Montréal. La gouvernance va influencer beaucoup sur la quantité d'information qui sera disponible aux citoyens, pas juste dans le Bois-de-Saraguay, un peu partout à travers la Ville.

2000

2005 Quand je parlais de transparence, c'est de tenir compte de ça. Déjà en amont des projets, je sais qu'on ne connaît pas encore la méthode que les projets vont opérer. Est-ce que ça va être un PPP? Ça va être public à 100 %? Mais la gouvernance est importante surtout l'accessibilité aux données pour les citoyens est importante dans le cadre de gouvernance.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur.

2015

**M. HAROUT CHITILIAN :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2020 Un dernier intervenant, monsieur Sevan Istamboulian? Bonsoir, Monsieur.

**M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

2025 Bonsoir, Monsieur, Madame. J'habite pratiquement comme les deux autres citoyens qui ont pris la parole entre le Bois-de-Liesse et le Saraguay. On a déménagé en 2008 pour trouver un endroit serein, proche de la nature, à côté d'un environnement où on protège l'écosystème et tout. Et là, tout d'un coup, on se plante à côté d'un dépotoir. C'est un peu *oxymorum the way we see it*.

2030 Puis la façon, peut-être que je suis fautif, j'espère que je suis fautif, c'est comme on est devant un fait accompli, puis je ne sais pas si on fait ça juste pour un exercice ou vraiment on fait ça pour écouter les citoyens puis vraiment donner une bonne oreille. Or, *it's gonna be a politic as usual*. C'est là que je me demande est-ce que c'est une étude vraiment transparente, toutes ces audiences-là, à quel point qu'on va vraiment avoir l'implication au vrai sens ou ça va être : *Okay, we've done it. Next*.

2035 L'autre chose, c'est que j'ai remarqué une des raisons - peut-être que je suis fautif – mais une des raisons qu'on a laissé faire à côté de l'Aéroport de Montréal, c'est à cause des *seagulls*, puis les oiseaux et tout. Et là, on est en train d'en planter une juste dans le terrain d'atterrissage en pleine ligne de l'aéroport, un endroit où il pourrait être peuplé avec des milliers d'oiseaux.

2040 Je ne sais pas, mais est-ce que vous avez considéré qu'on est en train de créer un autre problème de faire des *crash* de temps à autre? Puis je ne pense pas que le type de rivière des Prairies est assez large pour faire la même affaire que le pilote a faite sur la Hudson.

**LE PRÉSIDENT :**

2045 La question a été posée la dernière fois et l'Aéroport de Montréal n'est pas contre ce projet. Au contraire, c'est avec son opposition à l'autre, c'est à la limite de cette zone de péril aviaire, la Ville a expliqué en détail lors des soirées d'information que le problème des oiseaux va

2050 être minimisé ou éliminé à cause du fait que c'est un projet à l'intérieur. Et il y a d'autres obligations, d'autres éléments du projet qui vont répondre à ces préoccupations, à ces inquiétudes de l'aéroport.

**M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

2055 On sait très bien que le problème des oiseaux ne sera jamais éliminé parce que les camions qui vont passer, tu ne peux pas les sceller au complet. Impossible. À moins que vous me donniez au moins un cas dans le monde qu'ils sont capables de faire. Là, je serais convaincu. Il n'y en a pas.

2060 Vous allez tout le temps avoir ce problème d'oiseaux. C'est normal. Vous avez des ordures : vous avez des oiseaux. Vous allez avoir des *seagulls*, ça vient ensemble. Puis en plus, vous êtes à côté d'une réserve de forêt qui est pleine d'oiseaux et d'habitats. Donc tu compliques la vie et vous allez commencer à en avoir de plus en plus, c'est normal. Si tu veux avoir des oiseaux, amène-leur des insectes. C'est normal. C'est de cette façon qu'ils font leur *cultivation*  
2065 biologique, Monsieur. De créer des environnements de forêt pour substituer les pesticides. Tu amènes des oiseaux, ils vont manger les bibittes. Puis quand tu as n'importe quelle ordure compostable, tu vas avoir des bibittes.

2070 On a un bâtiment fermé mais on a une cheminée. On composte mais on brûle. On fait quoi exactement dans le bâtiment? Vraiment juste du compost? Tu compostes parce que tu veux pas brûler. Mais on a une cheminée de 15 mètres, puis on veut camoufler. C'est un peu bizarre. On fait quoi? Est-ce qu'on va utiliser la cheminée pour brûler les arômes, les odeurs? C'est quoi le but de la cheminée, si on va faire du compostage? Je n'ai pas pu trouver nulle part dans la documentation qui parle de quoi qu'on va utiliser cette cheminée-là.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

J'admets que je ne me rappelle pas du besoin de la cheminée. Nous allons regarder encore les études et chercher les informations. Et on peut...

2080 **M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

Mais les études sont faites pour avoir une cheminée. Je pense qu'il doit y avoir une documentation qui se suit.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Oui...

2090 **M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

On ne met pas une cheminée, après ça, regarder quoi faire avec. On regarde, puis on dit qu'on a besoin de cheminée. Généralement, ça se fait de même.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais je ne suis pas certain qu'une cheminée veut dire absolument qu'ils vont brûler...

2100 **M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

C'est une décoration d'abord?

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Il y a d'autres besoins pour une...

2105 **M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

Donc ça veut dire qu'on va juste siffler, puis siphonner l'air, puis faire souffler par la cheminée. C'est la deuxième possibilité que je peux m'imaginer.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ma collègue analyste dit que c'est pour évacuer l'air après le passage dans le biofiltre.

2115 **M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

Parfait. Puis ce biofiltre-là, il va être capable de conserver combien de pourcent des HAP? Parce que le seul moyen que vous allez vous débarrasser des HAP, c'est de faire brûler puis de réduire en bas de 0.1 micron. Puis ça c'est un règlement de la Ville de Montréal qui s'applique à n'importe quel emplacement qui fait la disposition de déchets. Ce n'est pas mon règlement, c'est le vôtre.

2120 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour les informations. Nous allons les retenir et nous allons examiner...

2125

**M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

2130 Puis l'autre, j'ai fait un test chez moi. J'ai pris la petite toilette, puis j'ai mis la fan au complet puis j'ai laissé des arômes dedans. Je peux te dire qu'il fallait laisser la fan plus longtemps allumée. Donc, là on fait une bâtisse, on remplit avec des odeurs, on met une petite cheminée, la porte va s'ouvrir, le camion, il rentre, il sort; il rentre, il sort; il rentre, il sort. Je ne sais pas, les arômes, elles vont être conservées comment?

**LE PRÉSIDENT :**

2135 Il va y avoir un double sas, une double fermeture.

**M. SEVAN ISTAMBOULIAN :**

2140 À l'hiver, vous avez une double fermeture. Vous rentrez, vous restez à côté de la porte, de la deuxième porte, vous allez geler pareil. Ça ne va jamais empêcher les arômes de sortir. Ce ne sera pas un bâtiment scellé avec les arômes. Vous allez tout le temps avoir le problème d'arômes, pas juste là, partout dans le quartier, puis là, vous soufflez l'air. Ils arrivent avec les camions, vous allez tout le temps décharger ça. En passant, en rentrant, ils vont avoir l'arôme à l'intérieur qui devrait être assez concentré, vous ouvrez une porte, vous fermez une porte, vous ouvrez l'autre. À  
2145 moins que vous fassiez une zone tampon comme on fait dans un laboratoire de grade 4, que vous *flush*ez tout – puis je ne pense pas qu'on va le faire – vous allez avoir des problèmes d'arômes. Ça, vous pouvez jamais éliminer à 100 %, pas avec une grosse bâtisse de même qui va être pleine de stock. Je ne vois pas techniquement comment vous serez capable d'éliminer cela. C'est impossible. C'est impossible.

2150 Surtout que là-dessus, encore on regarde d'extensionner des rues, d'ajouter du trafic. J'aimerais peut-être demander à monsieur DeSousa de prendre de 5 h jusqu'à 7 h l'autoroute 40, de prendre la 13, puis ajouter dessus aussi pendant l'heure de pointe, puis ajouter dessus aussi des camions de tous les côtés, dans le trafic, pendant l'été, assis avec l'arôme qui sort de gauche  
2155 à droite, ça ne va pas être trop plaisant non plus. Et on habite dans le quartier en plus.

2160 Donc c'est vraiment un petit peu bizarre de planter une grosse bâtisse de même quand à l'est de la Ville quand vous avez des raffineries qui vont fermer les portes, puis vous avez amplement de terre contaminée que vous pouvez bâtir une plus grande. Peut-être que ça serait une bonne idée à considérer.

Ça, c'est des soucis un peu de gestion aussi que je commence à me questionner dessus. C'est sûr que vous avez fait votre boulot, mais être juste au centre pour être facile à accéder, peut-

2165

être c'est correct techniquement mais de l'autre côté, les impacts que ça amène, ce n'est pas tellement drôle.

2170

En dernier aussi, c'est que là on se vante d'avoir des endroits conservés pour la nature, pour la piste cyclable et tout, puis de l'autre côté, pendant l'été, je ne sais pas là, le Bois-de-Liesse qui est tellement réputé avec son attraction, je ne sais pas comment qu'il va être tellement attractif pour le monde qui pratique là-bas des randonnées. C'est une destination qu'on peut aller marcher, relaxer, puis là, on perd ça aussi. Donc c'est la qualité de vie au complet dans la région totale qui va être désintégrée. Merci.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Alors avant de terminer ce soir, j'invite le porte-parole de la Ville, s'il souhaite apporter une rectification. Monsieur Lachance, vous voulez nous présenter? Et je vous rappelle, c'est une rectification sur des erreurs de fait et pas des opinions.

2180

**M. ROGER LACHANCE :**

2185

Tout à fait. Merci, Monsieur le président. Donc j'en ai seulement quelques-unes. Dans une des présentations, il a été question que la Ville avait obtenu une dérogation dans le cas du Complexe environnemental Saint-Michel. Donc la Ville n'a pas eu de dérogation aux lignes directrices. La Ville respecte les lignes directrices du ministère de l'Environnement qui sont en fin de compte la distance minimale de 500 mètres à respecter pour atteindre les critères d'odeurs, sauf dans le cas où il y a déjà des activités existantes.

2190

L'information a été transmise au ministère de l'Environnement, donc avec les plans, les maisons, les commerces. Toute l'information a été fournie au ministère de l'Environnement, c'était connu, et le ministère a émis un avis préliminaire favorable au projet. Ce n'est pas un permis, c'est un avis préliminaire.

2195

Dans les étapes subséquentes, donc une fois que – pour tout projet en fait concerné au niveau des centres de traitement des matières organiques – donc une fois que les plans et devis et que tout le design sera terminé, la Ville devra soumettre au ministère de l'Environnement ces plans et devis-là qui, après ça, émettra ou non les certificats d'autorisation et les permis. Ou demandera des modifications. Donc c'est comme ça que le processus fonctionne.

2200

Dans un autre élément, on a parlé du compostage toujours au CESM. Donc les activités de compostage ont toujours été prévues dans le Plan directeur de l'aménagement du parc du CESM.

2205

Et finalement, il a été question aussi des lignes directrices justement que ce n'est pas des normes. En fait, c'est la base sur laquelle le ministère de l'Environnement va donner ses permis, ses certificats d'autorisation. Donc il se base, en fait, ils vont évaluer si les projets respectent ces lignes directrices là et légalement, après ça, ils vont émettre les certificats d'autorisation et les permis.

2210

**LE PRÉSIDENT :**

2215

Merci, Monsieur. Alors puisque plus personne n'a demandé à intervenir, la commission considère que l'assemblée publique de consultation a atteint son but. Par la suite, nous analyserons l'information reçue et les opinions qui nous auront été communiquées. D'ici le début de 2013, elle en fera rapport aux élus. Par ailleurs, le président de l'Office rendra le rapport public normalement quinze jours après que le maire et le président du comité exécutif l'aient reçu.

2220

Je vous rappelle que la commission n'a qu'un rôle consultatif. Ce n'est pas l'Office qui prend les décisions, il essaie de refléter le mieux possible ce que nous avons entendu et lu. Les décisions relatives au projet en discussion appartiennent au conseil d'agglomération.

Je remercie les gens qui ont soutenu nos travaux, la sténographe, le responsable du son, le personnel de l'Office. And I thank you for coming this evening, for your courtesy and patience.

2225 Un grand merci aussi à vous tous qui avez participé à cette consultation qui vous est destinée.  
Vous m'avez rendu la tâche agréable par votre courtoisie. Alors merci à tous et bonne nuit.

**FIN DE LA SÉANCE**

2230

Je, soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2235

Et, j'ai signé :

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**